

# Courrier du C.V.P.R.

Bulletin du Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au Proche-Orient

JANVIER • FÉVRIER • MARS • 2018 • N° 68



Arrestation et fouille d'un Palestinien à Jérusalem

## Editorial

# 70 ANS D'OCCUPATION ET D'HUMILIATION !

L'Etat d'Israël va célébrer ses soixante dix ans le 15 mai prochain.

**P**our le peuple palestinien, non pas cinquante et un an d'occupation depuis 1967, mais bien soixante dix ans d'occupation, de répression, d'humiliation. Soyons clair, pour les Palestiniens - musulmans, chrétiens, ou non croyants - qu'ils demeurent en Palestine (Cisjordanie, Jérusalem, Gaza, occupés), en Israël, dans les camps de « réfugiés » (expulsés), ou dans la diaspora, la situation d'injustice est la même, si vécue autrement. Une différence de degré, pas de nature !

La première humiliation remonte pour tous au partage inique de novembre 1947, qui devait être suivi de l'occupation du pays en trois étapes : 1947-48 ; 1948-49 ; 1967-2018. De 1948 à 1949, la défaite des armées arabes fut leur deuxième humiliation : l'occupation de 23 % en plus de leur terre ; l'expulsion, dûment prévue - le plan Daleth - de plus de 700 000 d'entre eux ; la destruction systématique de 530 de leurs villages. La troisième humiliation, en juin 1967 : la « Guerre des Six jours », qui permettait aux sionistes de réaliser leur plan : l'occupation de toute la Palestine.

**Quelle est donc la situation des Palestiniens dans l'Etat d'Israël stricto sensu ?**

Jusqu'en 1966, ils vécurent sous un strict régime militaire. Ils virent les Israéliens profiter des circonstances pour s'emparer de leurs terres au bénéfice de la loi des Absents, les Palestiniens chassés de leur pays... Des terres furent aussi saisies à ceux qui s'étaient réfugiés dans des villes ou villages voisins. Pour Israël, ils étaient devenus des « présents absents » ! Cette politique se poursuivit pendant des années. La population palestinienne, très majoritairement agricole, disposait de 94 % de la

## SOMMAIRE

- « En Israël pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts »  
Par Zeev Sternhell p. 3
- Comment Israël sous-traite la gestion de déchets dangereux au mépris de la santé des Palestiniens... p. 4/5
- L'occupant israélien systématise l'emprisonnement des enfants palestiniens  
Par Noufissa Mikkou p. 6
- Le Déni de Palestine (Actes)  
Par Henri Folliet p. 7
- Les jeunes Palestiniens penchent pour une solution à un Etat  
Par Thomas Cantaloube p. 8
- Les Palestiniens de Jérusalem visés par une nouvelle loi p. 9
- Le gouvernement palestinien prépare des plans de désengagement de la coordination avec Israël p. 10
- « Nous ne participerons pas à l'occupation » : dans une lettre à Netanyahu, des dizaines des jeunes refusent de s'enrôler dans l'armée israélienne par Yaniv Kubovich p. 10

**Dossier : AG du CVPR PO et conférence de René Backmann** p. 11 à 18

- BDS dans le monde p. 19 à 22
- Brèves p. 22
- Résolution de l'Assemblée générale sur le statut de Jérusalem p. 23
- Conflit israélo-palestinien : les belles paroles de l'Union européenne  
Par Kamel Hawwash p. 24
- Luc de Ryke n'est plus ! p. 25
- Courrier des lecteurs p. 25/26
- Livres et films p. 27/28

**Dès maintenant réservez sur votre agenda la date du 6 OCTOBRE 2018**  
 Nous organisons à Paris, en partenariat avec le journal en ligne **ORIENT XXI**  
 un nouveau colloque au Palais du Luxembourg  
*« Du déni de Palestine à l'apartheid »*

**N'oubliez pas de régler votre cotisation 2018**

terre. Elle n'en possède plus que 3 %. Très attachée à cette terre, comment ne pas comprendre qu'il y a là, pour ces Palestiniens d'Israël, une véritable occupation humiliante de leur pays ?

Le 19 février 1976, le Gouvernement décida de confisquer de nouvelles terres en Galilée. Les Palestiniens répliquèrent par une grève générale, fixée au 30 mars 1976.

En dépit des menaces, la grève eut lieu. La présence de l'armée la transforma en manifestation, puis en révolte. Bilan de cette journée : 6 Palestiniens tués, des centaines blessés, des centaines arrêtés. Le « Jour de la Terre », désormais célébré chaque année le 30 mars, en Israël, comme en Cisjordanie, à Jérusalem ou à Gaza, marque la résurrection politique des Palestiniens d'Israël, "ces oubliés que l'on croyait éteints, brisés, résignés sinon intégrés", comme l'a écrit Ilan Halevi <sup>(1)</sup>

Si depuis 1966 leur niveau de vie s'est élevé, s'il est supérieur à celui des Palestiniens de Cisjordanie, et sans comparaison avec celui de ceux de Gaza, il n'en demeure pas moins qu'il est le tiers de celui des juifs. Par ailleurs, « citoyens d'Israël » comme eux, ils n'en sont pas des « nationaux » comme ceux-ci. Officiellement, ils ont les mêmes droits. En fait, une cinquantaine de lois spécifiques les concernent. S'ils représentent plus d'un cinquième de la population, leurs enfants ne sont guère plus de 7 ou 8 % admis dans les Universités. Leurs municipalités ne reçoivent pas les mêmes dotations que les cités juives. Il suffit de se promener pour constater l'immense différence entre un village arabe et une ville juive : de la terre et des pierres d'un côté, de beaux gazons de l'autre... Ces Palestiniens qui vivent dans ce pays, leur pays, depuis des centaines d'années, les Israéliens refusent de les appeler par leur nom. Ils sont évoqués, d'une manière plutôt méprisante, comme « Les Arabes d'Israël ». Leur identité propre leur est refusée. Tout est tenté pour les « dépalestinisés ». En vain certes !

**Quelle est donc la situation des Palestiniens dans l'Etat de Palestine occupé ?**

Cette occupation s'est renforcée, chaque année, depuis juin 1967. Des dizaines de colonies ont été créées, plus de 600 000 Israéliens juifs s'y sont installés, dont 200 000 à Jérusalem-Est. Il ne reste plus aux Palestiniens qu'environ 10 % de la surface du mandat. Comme le notait le président de Sabeel<sup>(2)</sup>, Naïm Ateek<sup>(3)</sup> : « Israël ressemble à un bulldozer défonçant la Palestine et s'en emparant peu à peu... Israël ne s'est jamais contenté de ce qu'il avait... Il a voulu le pays sans sa population autochtone ».

Nul n'ignore les conséquences humiliantes de cette occupation : des attentes interminables aux checkpoints, au bon vouloir du soldat de service ; des emprisonnements ; des détentions administratives ; des tortures ; des transferts de population, en particulier dans la vallée du Jourdain et à Jérusalem ; un réseau de routes pour « Israéliens seulement » ; des destructions d'habitations et d'infrastructures, notamment celles financées par l'U.E. (donc par nos impôts !) ; des arrachages d'arbres fruitiers ; la construction du « mur de la honte » ; des couvre-feu ; la haine et la violence des colons ; etc. Et tout cela, en toute impunité ! Ce qui survaleur chacun des occupants israéliens.

La situation est donc la même à Jérusalem. Là, au surplus, les Palestiniens, dont les familles y vivent depuis des siècles, ne sont plus que des « résidents ». C'est à pleurer !

Chacun connaît aussi la situation de Gaza : une prison à ciel ouvert pour presque 2 millions de Palestiniens, à la veille d'une très grave crise humanitaire !

Il ne s'agit pas, pour autant, d'évoquer un génocide du peuple palestinien. En revanche, son sociocide est incontestable : les sionistes font tout pour l'abaisser, l'humilier, voire le déshumaniser et si possible le chasser de sa terre. Et, le simple rappel de tous ces constats correspond tout simplement au « crime d'apartheid », défini dans la Convention de 1973 et dans l'article 7 du Statut de Rome.

**Maurice Buttin, président du CVPR PO**

(1) Dans son livre "Sous Israël la Palestine".  
 (2) Sabeel : créé en 1994, c'est un Centre oecuménique de Théologie de la Libération établi à Jérusalem.  
 (3) Le 5 juin 2017, dans une « Déclaration sur 50 ans d'occupation »

**DIXIT**

**URI AVNERI :**



« Le point culminant de la visite de Pence, le vice-président étas-unien, fut son discours en séance plénière de la Knesset. (...). La scène vraiment scandaleuse s'est produite tout au début. Quand il a commencé de parler, les membres de la Liste Arabe unie se sont levés en agitant des pancartes protestant contre la récente reconnaissance par Trump de Jérusalem comme capitale d'Israël. (...) En une fraction de seconde les agents de la Knesset se précipitèrent sur les 13 membres de la liste pour les expulser de force. Ce fut un spectacle lamentable, rendu encore plus lamentable par la tempête d'applaudissements de la plupart des députés juifs.

Pour les deux millions de citoyens arabes d'Israël et les dix millions d'Arabes des pays voisins, la scène portait un message clair : les Arabes n'appartiennent pas vraiment à l'Etat d'Israël. **L'impact visuel fut sans équivoque : tous les Juifs de la Knesset applaudissaient l'expulsion de tous les Arabes. C'était une coupure nationale claire, montrant que les Arabes sont des étrangers dans l'« Etat juif » – peu importe depuis combien de siècles ils vivent ici.** (Ndlr : souligné par nous)

Sur le site de Gush Shalom le 27 janvier 2018 – Traduit de l'anglais « The Jumping Parliament » pour Confluences Méditerranée : SW/FL.]

**Ben Gourion en 1949 :**

« On est obligé d'éliminer les noms arabes pour des raisons d'Etat. Comme on ne reconnaît plus la propriété politique du territoire de la part des Arabes, on ne reconnaît pas non plus leurs propriétés spirituelles et leurs noms ».

# « EN ISRAËL pousse un racisme proche du nazisme à ses débuts »

Par Zeev STERNHELL (1)



Un drapeau israélien flotte sur le Mont des Oliviers, à l'est de la vieille ville de Jérusalem qui apparaît en contrebas

**J**E tente parfois d'imaginer comment l'historien qui vivra dans cent ans essaiera d'expliquer notre époque. A quel moment a-t-on commencé, se demandera-t-il sans doute, à comprendre en Israël que ce pays, devenu État constitué lors de la guerre d'indépendance de 1948, fondé sur les ruines du judaïsme européen et au prix du sang de 1 % de sa population, dont des milliers de combattants survivants de la Shoah, était devenu pour les non juifs, sous sa domination, un monstre ? **Quand, exactement, les Israéliens ont-ils compris que leur cruauté envers les non juifs, sous leur emprise en territoires occupés, leur détermination à briser les espoirs d'indépendance des Palestiniens, ou leur refus d'accorder l'asile aux réfugiés africains, commençaient à saper la légitimité morale de leur existence nationale ?** (NDLR : souligné par nous)

La réponse, dira peut-être l'historien, se trouve en microcosme dans les idées et les activités de deux importants députés de la majorité, Miki Zohar (*Likoud*) et Bezalel Smotrich (*Le Foyer juif*), fidèles représentants de la politique gouvernementale, récemment propulsés sur le devant de la scène. Mais ce qui est plus important encore, c'est le fait que cette même idéologie se trouve à la base des propositions de loi dites "*fondamentales*" (constitutionnelles), que la ministre de la Justice, Ayelet Shaked, avec l'assentiment du premier ministre, Benyamin Nétanyahou, se propose de faire vite adopter par la Knesset.

Shaked, numéro deux du parti de la droite religieuse nationaliste, outre son nationalisme extrême, représente une idéologie politique selon laquelle une victoire électorale justifie la mainmise

sur l'État et la vie sociale. Dans l'esprit de cette droite, la démocratie libérale n'est rien qu'un infantilisme. On conçoit facilement la signification d'une telle démarche pour un pays de tradition britannique qui ne possède pas de Constitution écrite, seulement des règles de comportement et une armature législative qu'une majorité simple suffit pour changer.

L'élément majeur de cette nouvelle jurisprudence est une législation dite « *loi sur l'État-nation* » : **il s'agit d'un acte constitutionnel nationaliste, que le nationalisme maurrassien d'antan n'aurait pas renié, que Mme Le Pen n'oserait pas proposer et que le nationalisme polonais et hongrois accueillera avec joie.** (NDLR) souligné par nous. Voilà donc les juifs qui oublient que leur sort, depuis la Révolution de 1789, est lié à celui du libéralisme et des droits de l'homme, et qui produisent un nationalisme où se reconnaissent les plus durs des chauvinistes en Europe.

En effet, cette loi a pour objectif de soumettre les valeurs universelles des Lumières, du libéralisme et des droits de l'homme aux valeurs particularistes du nationalisme juif. Elle obligera la Cour suprême – dont Shaked, de toute façon, s'emploie à réduire les prérogatives et à casser le caractère libéral traditionnel – à rendre des verdicts conformes à la lettre et à l'esprit de la nouvelle législation. Mais la ministre va plus loin encore : elle vient juste de déclarer que les droits de l'homme devront s'incliner devant la nécessité d'assurer une majorité juive. Mais puisque aucun danger ne guette cette majorité en Israël, où 80 % de la population est juive, il s'agit de préparer l'opinion publique à la situation nouvelle, qui se produira en cas d'annexion des territoires palestiniens occupés souhaitée par le parti de la ministre : la population non juive restera dépourvue du droit de vote. (...)

Face à la dérive du nationalisme israélien, l'historien spécialiste du fascisme se lance dans une comparaison entre le sort des juifs sous les nazis avant la seconde guerre mondiale et celui des Palestiniens en Israël aujourd'hui.

## Le spectre de l'apartheid

Les Smotrich et les Zohar <sup>(2)</sup> n'entendent pas s'attaquer physiquement aux Palestiniens, à condition, bien entendu, que ces derniers acceptent sans résistance l'hégémonie juive. Ils refusent simplement de reconnaître leurs droits de l'homme, leur droit à la liberté et à l'indépendance. D'ores et déjà, en cas d'annexion officielle des territoires occupés, eux et leurs partis annoncent qu'ils refuseront aux Palestiniens la nationalité israélienne, y compris le droit de vote. Concernant la majorité au pouvoir, les Palestiniens sont condamnés pour l'éternité au statut de population occupée. La raison en est simple : les Arabes ne sont pas juifs, c'est pourquoi ils n'ont pas le droit de prétendre à la propriété d'une partie quelconque de la terre promise au peuple juif. Pour Smotrich, Shaked et Zohar, un juif de Brooklyn, qui n'a peut-être jamais mis les pieds sur cette terre, en est le propriétaire légitime, mais l'Arabe, qui y est né, comme ses ancêtres avant lui, est un étranger dont la présence est acceptée uniquement par la bonne volonté des juifs et leur humanité. Le Palestinien, nous dit Zohar, "*n'a pas le droit à l'autodétermination car il n'est pas le propriétaire du sol. Je le veux comme résident et ceci du fait de mon honnêteté, il est né ici, il vit ici, je ne lui dirai pas de s'en aller. Je regrette de le dire mais les Palestiniens souffrent d'une lacune majeure : ils ne sont pas nés juifs*". (...)

Zeev Sternhell - 20 février 2018

(1) Zeev Sternhell est un historien et penseur politique israélien, lauréat en 2008 du prix Israël pour ses travaux en sciences politiques....

(2) : Voir les entretiens faits par Ravit Hecht pour Haaretz (3 décembre 2016 et 28 octobre 2017) avec Smotrich et Zohar **Dans Le Monde du 20-2-2018**. Pour l'article entier, voir : <http://www.ocrmille-et-une-vagues.org/En-Israel-pousse-un-racisme-proche>

## COMMENT ISRAËL SOUS-TRAITE

### la gestion de déchets dangereux au mépris de la santé des Palestiniens...

B'tselem, qui fait fréquemment des textes sur la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés, a publié en décembre 2017 un rapport de Adam Aloni<sup>1</sup> intitulé : « *Made in Israel : Exploiter la terre palestinienne pour le traitement des déchets israéliens* ».



Le rapport révèle comment Israël a construit au moins 15 installations de traitement des déchets

en Cisjordanie, dont six traitent des déchets dangereux. Ces usines traitent une partie importante des déchets générés à l'intérieur du territoire souverain d'Israël, notamment les boues d'épuration, les déchets médicaux infectieux, les

huiles et les solvants usagés, les métaux, les piles usagées et les sous-produits de l'industrie électronique.

**P**rivés de revenus par la politique d'occupation, les habitants de plusieurs localités de Cisjordanie se sont rabattus sur le traitement « sauvage » de déchets électroniques et électroménagers... venus d'Israël. Un business qui bénéficie d'une réglementation minimaliste entretenue par les autorités israéliennes, en violation des normes internationales. Avec des conséquences dramatiques pour la santé des personnes exposées, de même que pour la terre et les eaux pollués. Des ONG israéliennes dénoncent une pratique « typiquement colonialiste ».

#### Reportage

Le long de la route, se succèdent les hangars branlants et les ateliers clandestins de démantèlement de matériel électronique. Des monceaux de déchets plastiques et métalliques envahissent le paysage paisible des collines d'oliviers. *Idhna* est une petite ville palestinienne de 27 000 habitants, située à l'ouest d'*Hébron* et collée à la barrière de séparation israélienne. Elle est devenue, en quinze ans, une plaque tournante du recyclage artisanal des déchets informatiques et électroménagers, venus d'Israël par des camions transportant quotidiennement entre 200 et 500 tonnes de matériel <sup>[2]</sup>.

A partir des années 2000, avec la construction du mur qui a confisqué des terres agricoles, et les restrictions de permis de travail pour Israël, une partie des habitants a trouvé une source alternative de revenus dans ce secteur informel. Ils ont alors commencé à brûler des vieilleries achetées au kilo, dans un coin de leur champ, souvent à côté de leur maison, dans l'espoir de tirer quelques grammes de métaux à revendre.

#### Maladies respiratoires, cancers et fausses couches

Cette activité, hautement risquée et polluante, a pullulé lorsque les cours de l'or et du cuivre se sont envolés vers 2005. « *Tout le monde a commencé à s'y mettre, sans rien y connaître* », raconte le Dr Ahmad Hassan Batraan, médecin généraliste au centre de santé municipal. Selon lui, au moment du pic d'activité, près de 60% de la population tiraient directement ou indirectement des revenus de ce recyclage sauvage. Lui-même avoue s'être associé dans une affaire pendant quatre mois.

Après quelques années, le médecin a commencé à voir défiler dans son cabinet de plus en plus de cas de maladies respiratoires, de cancers inhabituels et de fausses couches <sup>[3]</sup>. Il est aussi amené à traiter des coupures

graves ou des brûlures sur des travailleurs des ateliers de démantèlement. « *Plusieurs personnes ont perdu un œil*, rapporte-t-il. *Aujourd'hui l'activité est en baisse, mais il y a encore quelque temps, je traitais en urgence six à sept personnes par jour.* »

#### Contamination des terres agricoles

Pratiquement aucun contrôle, ni sur les conditions de travail, ni sur les conditions de sécurité sanitaire et environnementale ne sont effectués sur les activités de la centaine d'ateliers illégaux. Car elles sont situées en « zone B », une sous-division héritée des Accords d'Oslo de 1993, qui place *Idhna* théoriquement sous le contrôle conjoint de l'administration militaire israélienne et de l'Autorité palestinienne. « *Dans les faits, ça veut dire que personne ne contrôle rien* », confie un premier entrepreneur – également instituteur – qui fait travailler « au noir » trois ou quatre personnes pour trier des cartes électroniques à même le sol en béton d'un petit entrepôt.

L'homme – qui n'a pas souhaité donner son nom – assure qu'il ne brûle pas le matériel qu'il reçoit. Mais nombreux sont ceux qui ont utilisé cette technique pour extraire de

manière rapide et économique les métaux précieux. Le résultat a été une contamination très rapide de l'environnement et une catastrophe en termes de santé publique. D'après la *Palestinian Medical Relief Society*, principale ONG médicale locale, l'air, les sols et la nappe phréatique sont aujourd'hui saturés de dizaines de substances cancérigènes toxiques (mercure, plomb, cadmium, PVC et PCB). D'après les chiffres de la Mairie, ce sont près de dix hectares de terres agricoles qui sont définitivement rendues impropres à toute culture. Les sources naturelles sont également devenues inutilisables pour abreuver le bétail.

## Les autorités israéliennes ferment les yeux

Dans un second atelier, le spectacle est légèrement différent. C'est une parcelle de 15m<sup>2</sup> environ, à ciel ouvert, où la terre souillée d'huile a pris une couleur noirâtre. Une demi-douzaine d'hommes, en jeans et t-shirt tout aussi noirs, fracasse des carcasses d'objets indéfinissables. Un enfant d'une dizaine d'années travaille parmi eux. Personne ne porte de masques, ni de lunettes de protection. Certains ont des gants de jardinage tout au plus. Le propriétaire du terrain assure qu'ils ne font que récupérer les câbles de cuivre et quelques pièces automobiles. Malgré la présence de réfrigérateurs et de bouteilles d'oxygène utilisées dans les hôpitaux – et qui contiennent des gaz potentiellement dangereux –, il ajoute n'accepter aucun matériau dangereux.

Au fil des années, des réseaux de fournisseurs et de revendeurs se sont tissés entre les villages palestiniens du coin, les villes israéliennes toutes proches et les colonies. Le premier chef d'atelier raconte qu'il est en affaires avec un colon, qui revend le matériel « propre » et trié en Belgique. « Ça fait treize ans qu'on travaille ensemble. Tout repose sur la confiance, il n'y a pas de contrats. Bien sûr, tout peut s'arrêter du jour au lendemain. » Dans cette région où tous les mouvements de personnes et de matériel sont étroitement contrôlés par les services de sécurité, il est clair pour tous les acteurs que ce business ne peut perdurer que parce les autorités israéliennes ferment les yeux.

## Un rapport de sous-traitance « typiquement colonialiste »

Pour Akram Amro, responsable local de la *Green land society for health development*, une ONG financée par la Finlande, ce qu'il se passe à Idhna est une pratique « typiquement colonialiste, où un pays développé sous-traite des activités dangereuses à un pays tiers où la législation environnementale est plus souple et la main d'œuvre moins chère ». Sauf que, dans le cas d'espèce, il ne s'agit pas d'un pays tiers souverain, mais bien d'un territoire sous occupation.

C'est ce que dénonce le centre israélien d'information sur les Droits humains dans les territoires occupés, *B'tselem*, dans un rapport publié en décembre et intitulé « *L'exploitation des terres palestiniennes pour le traitement des déchets israéliens* ». Le chercheur Adam Aloni a répertorié en Cisjordanie une quinzaine de sites industriels de traitements de déchets et des eaux usées. Six d'entre eux traitent des produits dangereux : huiles, solvants et eaux contaminées provenant de l'industrie, matériel médicaux infectieux, ou encore divers déchets solides électroniques, telles que des batteries.

## Des réglementations édictées par l'armée israélienne

« Israël abuse de son statut de puissance occupante et du fait que les Palestiniens n'ont pas leur mot à dire dans le processus de décision – ce qui ne veut pas dire qu'ils ne peuvent pas s'opposer aux décisions prises. L'État applique des réglementations moins rigoureuses dans les zones industrielles des colonies et offre même des incitations financières comme des exonérations de taxes et des subventions gouvernementales, explique le chercheur. Cette politique rend plus rentable de construire et d'opérer des usines de traitement des déchets en Cisjordanie, plutôt qu'en Israël. »

De fait, la législation en Israël concernant l'impact environnemental est stricte et correspond aux standards en vigueur dans les pays de l'OCDE. Le traitement des égouts et des

déchets y est une activité soumise à des autorisations d'opération industrielle et à des contrôles réguliers. Or le rapport de *B'tselem* souligne qu'en Cisjordanie, du fait de la situation d'occupation militaire qui dure depuis 50 ans, ces activités ne sont que partiellement encadrées par des règlements de l'armée. Les normes israéliennes sur la qualité de l'air ou l'obligation de mener des études environnementales ne s'y appliquent pas. Et le comité conjoint israélo-palestinien d'experts pour l'environnement, établi après les Accords d'Oslo, ne s'est pas réuni depuis 1999 !

## Violation des conventions de Bâle et de la Haye

L'ONG dénonce l'impuissance des Palestiniens face à ces « zones sacrifiées », imposées sur leur territoire, et l'illégalité de cette politique au regard de la Convention de Bâle de 1992 sur les transferts de déchets dangereux. Le pays « receveur » doit pouvoir signifier son accord. « Tout se passe comme si Israël considérait que transporter ces déchets dangereux en Cisjordanie n'était pas différent que de le faire sur son propre territoire », écrit Adam Aloni.

Les sites industriels nommés dans son enquête sont pour la plupart situés sur des terres palestiniennes occupées par des colonies juives. Par ailleurs, leur existence et l'avantage concurrentiel qu'ils présentent contreviennent à la Convention de la Haye sur les lois et coutumes de la Guerre qui détermine qu'« un territoire occupé et ses ressources ne peuvent pas être utilisés par la puissance occupante pour ses propres besoins et son développement économique ». (...)

Notes:

[1] (chercheur. Cf. sa lettre dans le courrier des lecteurs)

[2] Estimation de 2012 donnée par le Ta'awan Centre for Conflict Resolution (TCCR).

[3] Une étude réalisée par le Ministère palestinien de la Santé en 2014 a montré que la population présentait des concentrations dangereuses de métaux lourds dans leur sang. Une seconde de l'université de Bethléem en 2016 a relevé un fort taux de malformations chromosomiques chez cette même population.

L'ensemble de l'article est sur: <https://les-moutonsenrages.fr/2018/01/22/comment-israel-sous-traite-la-gestion-de-dechets-dangereux-au-mepris-de-la-sante-des-palestiniens/comment-page-1>

# L'OCCUPANT ISRAËLIEN systématise l'emprisonnement des enfants palestiniens

**A** la fin de l'année 2017, à la suite de manifestations massives de dénonciation des prises de position de Donald Trump, concernant le statut de Jérusalem et le plan de paix qu'il entend imposer aux Palestiniens, les arrestations de deux adolescents **Ahed Tamimi** et **Fawzi Al-Junaidi**, largement diffusées dans des vidéos, ont mis en lumière la conduite d'Israël envers les mineurs palestiniens.

Une vidéo devenue virale montre **Ahed Tamimi** en train de gifler un soldat israélien lourdement armé. Elle était en colère après que des soldats aient tiré dans le visage de son petit cousin **Mohammed**, sans arme, le blessant à la tête par une balle en caoutchouc. Plongé temporairement dans un coma artificiel, il a été transporté à l'hôpital.

L'adolescente de 17 ans a été arrêtée chez elle au milieu de la nuit par les troupes israéliennes en tenue anti-émeute. Elle est incarcérée depuis le 19 décembre dans un centre de détention israélien.

**Fawzi al-Junaidi**, âgé de 16 ans, a été photographié les yeux bandés et entouré de plus de 20 soldats israéliens, ses bras attachés dans son dos, tandis qu'il était entraîné de force. Il a passé trois semaines en détention et a été libéré sous caution, meurtri et avec une épaule disloquée.

## Ces deux adolescents sont loin d'être les seuls

L'armée israélienne a arrêté 1 467 mineurs palestiniens en 2017, 12 000 depuis 2000. Aujourd'hui, ils sont plus de 300 à croupir en prison, dans des conditions intolérables, infligées par les militaires israéliens de façon systématique et institutionnalisée, alors que leur place est à l'école et au sein de leur famille.

Selon les organisations de soutien aux prisonniers (*Addameer, Defense for Children International-Palestine...*),

entre 500 et 700 enfants palestiniens sont poursuivis devant les tribunaux militaires israéliens chaque année.

## Alors, comment fonctionne ce système ?

Les arrestations se déroulent presque toujours suivant le même scénario. Des soldats israéliens armés font irruption dans la maison et emmènent le mineur. (Environ 336 raids nocturnes par l'armée israélienne ont eu lieu uniquement en janvier 2018).



Les enfants, tirés de leur lit entre minuit et cinq heures du matin (pour 45% d'entre eux), par des soldats lourdement armés, les mains attachés derrière leur dos (95%) et les yeux bandés (85%), sans autorisation de saluer leurs parents avant de les quitter, sans que l'on sache celles et ceux qui vont revenir, sont poussés brutalement dans les voitures des forces d'occupation où ils sont insultés, frappés, pendant plusieurs heures, avant d'arriver au centre d'interrogatoire.

Là, fatigués et désorientés, ils subissent, privés de nourriture, d'eau et d'accès aux toilettes, des interrogatoires pendant plusieurs heures, sans la présence d'un avocat (97%).

72% sont victimes de violences physiques et verbales, de privation de sommeil, d'humiliation, de menaces d'agression sexuelle et de menaces contre leur famille pour leur extorquer des aveux. Certains (19%) ont même subi un isolement cellulaire pendant une douzaine de jours. C'est seulement lors de leur comparution devant la cour militaire que les avocats prennent connaissance des violations commises contre eux.

Les mineurs palestiniens de

13 ans, ou moins, n'encourent des peines qu'allant jusqu'à six mois de prison, mais à partir de 14 ans, ils peuvent se voir condamnés à jusqu'à 10 ans pour jets de pierres, le délit pour lequel ils sont généralement poursuivis, voire 20 ans si la cible est un véhicule en mouvement. Pour éviter des condamnations trop lourdes la plupart des enfants finissent par négocier des aménagements de peine.

Alors qu'ils sont jugés par des tribunaux militaires pour mineurs, les jeunes de 16 et 17 ans comme **Ahed** et **Fawzi** sont considérés comme des adultes en vertu de la loi militaire israélienne, ce qui signifie qu'ils sont condamnés comme s'ils étaient adultes.

**Ahed Tamimi** a été inculpée de 12 chefs d'accusation, ce qui pourrait lui imposer la prison israélienne pendant 10 ans. Alors que son procès est en cours, **Ahed** est détenue à la prison de **HaSharon**, en territoire israélien, ce qui constitue une violation de la quatrième Convention de Genève. De plus, hors des territoires occupés, les visites familiales sont très difficiles et rares.

Les conséquences psychologiques de ces arrestations de mineurs sont énormes, elles ont un impact destructeur sur leur niveau de santé mentale, entraînant souvent leur abandon scolaire. Et une fois libérés, les mineurs présentent différents signes de traumatisme, tels que des troubles de l'alimentation, de l'énurésie nocturne, des cauchemars, et restent très perturbés mentalement, souffrant d'insomnie, d'anxiété, incapables de se concentrer sur leurs études qu'ils abandonnent.

De plus en plus de mineurs palestiniens sont emprisonnés, maltraités, torturés en violation du droit international. Le but est très clair, c'est une politique délibérée de l'État d'Israël, gérée par des équipes d'experts, pour fragmenter et détruire la prochaine génération de Palestiniens et les habituer à une vie sous Occupation.

**Mme Noufissa MIKKOU,**  
membre du CA du CVPR PO

Source : <https://www.facebook.com/DCIPS/videos/vl.1837974189824913/1860821057323078/?type=1>

# LE DÉNI DE PALESTINE (Actes)

par Henri FOLLINET

**T**el était le sujet du colloque organisé au Sénat le 9 décembre 2017 par le CVPR PO. Les Actes viennent d'en être publiés. Cette publication mérite une attention particulière parce que sa lecture peut nous éclairer sur les difficultés auxquelles se heurte, notamment en France, l'action militante pour la reconnaissance des droits du peuple palestinien. En effet, le déni de la Palestine n'est pas le fait des seuls dirigeants israéliens, il est aussi celui de nos propres gouvernants.

Le déni est toujours une arme politique redoutable, dont la forme extrême est le négationnisme.

Stratégie défensive, son objectif, même face à l'évidence, est d'inverser la charge de la preuve, de susciter le doute : le plaignant est débouté et peut même devenir l'accusé. Il suffit pour cela d'avoir un habile avocat. Or les dirigeants d'Israël n'en manquent pas : gouvernements et leaders d'opinion occidentaux, en France notamment, ont réussi depuis 70 ans à conditionner négativement une large part des opinions publiques à l'égard des Palestiniens et de la cause palestinienne. Leur discours ordinaire s'abstient systématiquement de qualifier l'occupation militaire et la colonisation israéliennes de violations du Droit international, a fortiori de les condamner comme telles, à ne jamais dénoncer les violences massives et constantes infligées à la population palestinienne pour ce qu'elles sont : des crimes de guerre et/ou des crimes contre l'humanité et donc, à défaut de pouvoir les taire, les minimiser voire les légitimer. À cet égard, la manière dont nos manuels scolaires traitent le sujet peut passer pour un chef d'œuvre d'autocensure et d'euphémisation. Mais le déni n'est plus seulement rhétorique, lorsque les dirigeants français poursuivent pour antisémitisme des citoyens qui dénoncent, preuves à l'appui, la politique israélienne et ses conséquences néfastes.

On peut expliquer la complaisance, la complicité souvent active des grandes puissances occidentales envers l'Etat israélien par le rôle central que joue cet Etat colonial, depuis sa création, dans leur prise de contrôle économique, politique et militaire du Moyen-Orient. Mais pourquoi tant de nos concitoyens, qui n'ont pourtant aucune raison de se sentir une responsabilité dans la Shoah, restent sans réaction face au « *deux poids, deux mesures* » exorbitant dont bénéficie Israël, face également à l'accusation infâmante d'antisémitisme, brandie par les « *plus hautes autorités de l'Etat* », contre des citoyens qui osent critiquer la politique d'un gouvernement étranger,

parce que ce gouvernement est celui d'Israël. Pourquoi restent-ils quasi indifférents face aux souffrances de la population palestinienne, alors qu'à juste titre ils sont bouleversés par d'autres tragédies ?

*Pour mieux comprendre comment le déni de la Palestine fonctionne aujourd'hui en France, ses objectifs, ses techniques, les ressorts de son efficacité, il n'est pas inutile d'analyser comment le déni fonctionne en Israël, comment il est, dans ce pays, l'aboutissement d'un long processus dont les origines renvoient...à notre propre histoire.*

En Israël, le déni de la Palestine est avant tout une arme de guerre. Il légitime un usage arbitraire et abusif pleinement assumé de la force. Il est le fait d'un Etat assez puissant, militairement et diplomatiquement, pour se croire assuré de pouvoir imposer impunément SA vérité, nier à sa convenance aussi bien la réalité historique que les principes du droit international et du droit humanitaire. Déni du droit et déni de la réalité constituent un système de penser au service d'un projet politique de domination, d'exclusion, d'éradication : il en inspire la conception et la mise en œuvre. C'est ainsi que le projet de colonisation de la Palestine adopté, en 1897, par le premier Congrès sioniste mondial, s'appuie d'emblée sur le déni de l'existence d'un peuple palestinien : « *une terre sans peuple pour un peuple sans terre* ». C'est ainsi que ce déni a constamment justifié l'action de l'Etat d'Israël : les Palestiniens n'ont jamais existé et n'existent pas en tant que peuple, encore moins en tant que nation et n'ont donc pas vocation à constituer un Etat.

Ce système de penser, le premier Congrès sioniste en avait trouvé le modèle dans l'environnement idéologique de l'époque. En cette fin du 19ème siècle, cette forme de négationnisme est le prêt-à-penser des grandes puissances occidentales pour justifier la

colonisation de peuplement et les traitements infligés aux populations colonisées : aux Etats-Unis on glorifie la « *conquête de l'Ouest* », en France la « *mission civilisatrice* » accomplie dans ses colonies africaines. Le déni de la Palestine ne serait-il donc en France qu'un héritage du colonialisme, la nostalgie d'un épisode révolu de notre histoire ? Révolu, mais qui hanterait encore notre inconscient collectif ? Pourquoi un candidat à la présidence de la République a-t-il dû se rétracter après avoir justement qualifié nos « *conquêtes coloniales* » de « *crime contre l'humanité* » ? Alors qu'antisémitisme est à juste titre devenu un qualificatif infâmant, pourquoi « *colonialiste* » n'est-il pas un mot qui stigmatise au point qu'on peut sans risque se revendiquer tel ? Certes, condamner le colonialisme en général, y compris le colonialisme français de jadis, est aujourd'hui sans danger. En revanche dénoncer le colonialisme israélien est en passe d'être assimilé en France au délit « *d'antisémitisme* » et « *d'incitation à la haine raciale* » !

*Alerter l'opinion publique sur cette menace scandaleuse contre la liberté d'expression, lutter contre la désinformation sur la réalité de ce qui se passe en Palestine, tel est donc le double défi qu'il faut relever : une tâche qui exige sérieux, patience, obstination. C'est à ce double défi que les textes publiés dans les Actes du colloque peuvent nous aider à répondre.*

En voici les auteurs :

Maurice Buttin • Dominique Vidal • Ludovic Mergen • Nada Awad • Wadad Kochen-Zebub • Thomas Vescovi • Nurit Peled-Elhanan • Djamel Zahalka • Khaled Bichara • Bernard Ravenel • Pierre Stambul • Henri Follinet.

Comment se procurer les Actes du colloque du 9 décembre 2017, « *Le déni de la Palestine. Cent années de Déclaration Balfour. 1917/2017* » ? Ils sont adressés à tous les participants du colloque qui en ont réglé le montant. **Et, toute personne qui souhaiterait les recevoir peut les commander en adressant un chèque de 10 euros (frais d'envoi compris) au Secrétariat du CVPR PO c/o M<sup>e</sup> Maurice Buttin 54 rue des Entrepreneurs 75015 Paris.**

# Les jeunes Palestiniens penchent pour une solution à un État au sein d'Israël

par Thomas CANTALOUBE (1)

**La plupart des jeunes habitants de Cisjordanie et de Gaza ne croient plus en la création d'un État palestinien. Ils veulent réorienter le combat pour l'indépendance vers celui pour l'égalité des droits au sein d'Israël (...)**

« La déclaration de Trump a révélé la vraie nature du plan de Washington, qui ne donnera jamais un État aux Palestiniens », estime Khalil Shikaki, professeur de sciences politiques et directeur du *Palestinian Center for Policy and Survey Research (PCPSR)*, basé à Ramallah, capitale de l'Autorité palestinienne. « Elle marque le bout de la route des négociations israélo-palestiniennes. » (...)

Mais voilà, cette « solution à deux États », Israël et Palestine vivant pacifiquement côte à côte, s'apparente désormais à une colombe agonisante. Et une génération de jeunes (et quelques moins jeunes) Palestiniens prône désormais une solution radicale : un seul État, Israël, dans lequel vivraient Israéliens et Palestiniens sur un pied d'égalité. Cette hypothèse n'est pas neuve, puisqu'elle existait avant même la création de l'État d'Israël en 1948, et qu'elle est prônée par un certain nombre d'intellectuels depuis plus d'une décennie. Mais elle revient aujourd'hui en force et pourrait devenir la nouvelle ligne politique des jeunes Palestiniens (70 % d'entre eux ont moins de trente ans).

Hamada Jaber, tout juste la trentaine, fait partie de cette nouvelle génération qui ne voit du processus d'Oslo que ses échecs et plus aucune perspective. Nous le rencontrons dans un café moderne de Ramallah, qui fait oublier les rangées d'immeubles gris construits à la va-vite dans cette « capitale » sur pilotis. « La solution à un État est aujourd'hui celle qui a le plus de potentiel. Il faut en finir avec la fiction d'un État palestinien, ce n'est désormais plus

possible sur le terrain ! » Il s'appuie sur les enquêtes d'opinion réalisées par le PCPSR, qui montrent une progression importante du nombre de Palestiniens se déclarant favorables à la solution à un seul État. Ils sont désormais un tiers des sondés à se prononcer pour cette orientation (contre un quart il y a quelques années), et la proportion est plus importante chez les jeunes. (...)

Pour Khalil Shikaki, qui a réalisé ces sondages, « le sentiment de la jeunesse palestinienne est le suivant : « Nous avons essayé la violence, cela n'a pas marché. Nous avons essayé la diplomatie, cela n'a pas marché. Il faut désormais essayer autre chose et le combat futur n'est plus celui de l'indépendance, mais celui de l'égalité dans un État unique. » Le soutien grandissant en faveur de l'État unique découle directement de la défaite de la solution à deux États ». (...)

Dans son discours devant le conseil central de l'OLP à la mi-janvier 2018, le président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas, d'ordinaire modéré et posé, a dénoncé vertement la politique de l'administration américaine, entériné la « mort d'Oslo » et annoncé qu'il ne participerait plus à de nouvelles négociations au vu des positions israéliennes et américaines. Mais il s'est arrêté là et n'est pas allé jusqu'à franchir le Rubicon en dissolvant l'Autorité palestinienne, ce qui aurait représenté la conclusion logique de son argumentation sur le décès du processus



Le mur de séparation entre Israël et les territoires palestiniens, ici à Bethléem. Une peinture inspirée par l'artiste Banksy, avec une citation de Nelson Mandela : « Nous savons très bien que notre liberté est incomplète sans la liberté des Palestiniens » © Thomas Cantaloube

Depuis les accords d'Oslo (1993-95), les Palestiniens ont vécu dans l'idée qu'ils obtiendraient à terme leur propre État en Cisjordanie et à Gaza. Même si cette ambition ressemblait de plus en plus à une illusion du fait du morcellement territorial organisé par les Israéliens, elle demeurait – et demeure encore – le paradigme principal de l'Autorité palestinienne et de son vieux chef Mahmoud Abbas, âgé de 82 ans.



Le mur de séparation, avec la « capitale » Ramallah au fond. © Thomas Cantaloube

de paix visant à créer deux États (lire sur Mediapart : *Le processus d'Oslo est mort*). (...)

Les Palestiniens de la nouvelle génération (...) veulent forcer Israël à faire ce choix entre judaïté et démocratie, et à en supporter les conséquences aux yeux de l'opinion inter-

nationale. Pour eux, le modèle est déjà écrit : c'est celui de la lutte non-violente qui a eu lieu en Afrique du Sud dans la seconde moitié du XXe siècle jusqu'à l'abolition de l'apartheid. Réclamer les mêmes droits pour tous les citoyens, manifester contre les injustices, et faire appel à l'opinion publique étrangère en récla-

mant un boycott et des sanctions tant qu'il n'y aura pas de véritable égalité entre Israéliens et Palestiniens.

**Dans le blog de mediapart**

(1) *Envoyé spécial en Israël et dans les territoires palestiniens.*

Voir : <http://ujfp.org/spip.php?article6188>

## LES PALESTINIENS DE JÉRUSALEM visés par une nouvelle loi

**Le 7 Mars 2018, le Parlement israélien a adopté un amendement à la Loi d'Entrée en Israël, permettant au Ministre israélien de l'Intérieur de révoquer le statut de résident permanent des Palestiniens de Jérusalem au motif de « *manquement à l'allégeance à l'Etat d'Israël* »**

**C**E critère n'est que très vaguement défini, permettant ainsi de révoquer le statut de résident de manière arbitraire. La révocation de résidence est l'un des principaux instruments employés par Israël afin de transférer de force les Palestiniens hors de Jérusalem-Est (reconnu par le droit international comme territoire occupé), dans le but ultime de réduire la présence palestinienne au sein de la ville et de maintenir une écrasante supériorité démographique juive-israélienne. Depuis 1967, Israël a révoqué le statut de résident de plus de 14500 Palestiniens de Jérusalem.

L'amendement en question a été présenté après que la Cour Suprême Israélienne, en réponse à la pétition (HCJ7803/06) du 13 Septembre 2017, ait reconnu l'illégalité de la révocation au motif de « *manquement à l'allégeance à l'Etat d'Israël* » du titre de résidence de quatre parlementaires palestiniens, dont l'ancien Ministre des Affaires de Jérusalem. Toutefois, la Cour Suprême avait accordé à la Knesset un délai de six mois afin de légiférer sur la question, délai durant lequel les révocations de résidence des députés, bien qu'illégales, étaient maintenues.

L'amendement adopté hier permet ainsi à Israël de poursuivre sa politique de révocation punitive. Pourtant, en vertu du droit international humanitaire, la population

protégée d'un territoire occupé n'a pas de devoir d'allégeance à l'occupant, comme affirmé par l'article 45 de la Convention de La Haye de 1907 et l'article 68 (3) de la Quatrième Convention de Genève. Les révocations de résidence, et en particulier les révocations punitives, violent de façon flagrante le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'Homme. De telles pratiques sont constitutives d'un transfert forcé de la population, un crime de guerre selon le Statut de Rome de la Cour Pénale Internationale et une grave violation de la Quatrième Convention de Genève, voire un crime contre l'humanité, dans la mesure où ces pratiques s'inscrivent dans le cadre plus large d'une politique systématique et de grande ampleur visant à déplacer la population palestinienne.

**D'une correspondante à Jérusalem  
Nada Awad**

**De son côté, l'Union européenne**, le 9 mars 2018, a déclaré que les crimes énoncés dans cette loi sont très graves. Cependant, celle-ci pourrait rendre le statut de résident permanent des Palestiniens de Jérusalem-Est, une population protégée en application du Droit Humanitaire International, encore plus précaire qu'il n'est déjà aujourd'hui. La nouvelle loi pourrait être utilisée pour compromettre davantage la présence palestinienne à Jérusalem-Est, ce qui saperait encore plus la perspective d'une solution à deux états.

Conformément au droit international, l'Union Européenne ne reconnaît pas la souveraineté d'Israël sur les territoires occupés par Israël depuis juin 1967, y compris Jérusalem-Est, et ne les considère pas comme faisant partie du territoire israélien, sans tenir compte de leur statut juridique en application de la législation nationale israélienne.

L'union Européenne contrôlera de près, si et comment cette nouvelle loi est appliquée aux Palestiniens de Jérusalem-Est.

## Le gouvernement palestinien prépare des plans de désengagement de la coordination avec Israël

**Suite à la décision prise par l'OLP, le gouvernement palestinien a annoncé qu'il se prépare au désengagement vis-à-vis d'Israël.**

Lors de sa dernière réunion à Ramallah, le Comité exécutif de l'OLP a demandé au gouvernement palestinien de mettre au point des plans de désengagement vis-à-vis d'Israël à tous niveaux : politique, administration, économie, sécurité.

Le gouvernement a fait savoir dans un communiqué, qui fait suite au Conseil hebdomadaire des ministres à Ramallah, qu'il avait été décidé la mise sur pied d'une commission composée de plusieurs ministres en charge de la préparation des plans de désengagement.

Selon le Palestinian National Network, une autre commission étudiera les options ouvertes pour l'utilisation d'une monnaie afin de remplacer le shekel israélien utilisé dans les territoires occupés palestiniens depuis 1967. Une de ces options est la création d'une monnaie palestinienne. En plus du shekel, les Palestiniens utilisent également le dinar jordanien, le dollar US et dans une moindre mesure l'euro.

Publié le 6 février 2018 dans le International Middle East Media Center.

Traduction : Dominique Vincent-Séraphin

<http://imemc.org/article/palestinian-cabinet-prepping-plans-for-official-disengagement-from-israeli-coordination/>

### ISRAËL

**« Nous ne participerons pas à l'occupation » : dans une lettre à Netanyahu, des dizaines des jeunes refusent de s'enrôler dans l'armée israélienne**

par Yaniv KUBOVICH

**« L'armée poursuit la politique raciste du gouvernement qui viole les droits humains fondamentaux », écrivent 63 jeunes à Netanyahu et au chef militaire israélien Gadi Eisenkot.**



Un groupe de 63 jeunes a publiquement déclaré qu'ils refuseront d'être enrôlés dans l'armée israélienne, a rapporté Yedioth Ahronoth.

« Nous avons décidé de ne pas participer à l'occupation et à l'oppression du peuple palestinien », ont-ils écrit dans une lettre au Premier Ministre Benjamin Netanyahu, au chef du personnel militaire Gadi Eisenkot et aux ministres de la défense et de l'éducation. « La situation 'temporaire' traîne depuis 50 ans, et nous ne voulons pas lui donner un coup de main. »

Les jeunes critiquent le gouvernement et l'armée dans leur lettre. « L'armée poursuit la politique raciste du gouvernement, qui viole les droits humains fondamentaux et met en œuvre une législation pour les Israéliens et une autre pour les Palestiniens sur le même territoire », écrivent-ils. Les étudiants protestent aussi contre « la provocation intentionnelle et institutionnelle contre les Palestiniens des deux côtés de la Ligne verte », se référant à la ligne de l'armistice de 1949 qui sépare Israël de la Cisjordanie, « et nous - des garçons et des filles en âge de faire leur service militaire, venant de différentes régions du pays et de différents milieux socio-économiques - refusons de croire à ce système de provocation et de participer au bras armé d'oppression et d'occupation du gouvernement. »

La lettre appelle les autres jeunes à remettre en cause leur enrôlement, ajoutant que les signataires ont l'intention de parcourir le pays afin de trouver de nouvelles recrues pour leur initiative.

« Nous refusons d'être enrôlés et de servir dans l'armée de par notre devoir

envers les valeurs de la paix, de la justice et de l'égalité, sachant qu'il existe une autre réalité que nous pourrions créer ensemble », ont-ils écrit. « Nous appelons les filles de notre âge à se demander si le service militaire travaillera à atteindre cette réalité. »

Les signataires incluent Matan Helman, 20 ans, du kibboutz Haogen, qui a été mis en prison à cause de son refus d'être enrôlé dans l'armée. Début décembre, le ministère de l'éducation et les forces de défense israéliennes ont annoncé qu'ils travaillaient sur un projet pour augmenter le nombre d'appelés recrutés pour le combat. Actuellement les taux de recrutement s'affaissent et le taux de décrochage dépasse les 7 000 soldats (hommes et femmes) chaque année.

**Paru dans Haaretz le 28 décembre 2017 Traduction C.G. pour l'AURDIP**

Article complet sur: <http://www.aurdip.fr/nous-ne-participerons-pas-a-l.html>

## Comité de Vigilance pour une Paix Réelle au PROCHE-ORIENT

# Assemblée Générale ordinaire

## le 2 février 2018



Le président présentant le conférencier René Backmann à l'issue de l'A.G.

### 1 – Rapport moral du Président

Chers amis,

Les années passent et, hélas, se ressemblent. 2017, avec ses nombreux et tristes anniversaires : 1917 (Déclaration Balfour - 100 ans) ; 1947 (partage de la Palestine - 70 ans) ; 1967 (occupation totale du pays par Israël - 50 ans), 2017, dis-je, a été une mauvaise année pour le peuple palestinien et tous ceux qui défendent sa cause, pour laquelle notre CVPR PO se bat depuis exactement 21 ans, puisqu'il a vu le jour en février 1997.

L'Etat d'Israël a continué à occuper la Palestine ; à développer ses colonies ; à détruire des maisons ; à expulser des Palestiniens, en particulier de Jérusalem ; à arrêter des hommes, des femmes, des enfants ; à humilier, les uns ou les autres, notamment aux checkpoints, tout cela dans la plus grande impunité, comme depuis sa création en 1948, voici bientôt 70 ans.

La situation s'est encore aggravée avec la déclaration, le 6 décembre, du « *Clown en chef américain* » - comme l'a appelé Uri Avnery dans une de ces récentes chroniques dans son Blog - : « *Il est temps officiellement de reconnaître Jérusalem comme capitale d'Israël.* » Certes, cette affirmation a immédiatement été contestée par les autres dirigeants occidentaux, avec en tête le Président Emmanuel Macron ; de même, au Conseil de Sécurité de l'ONU par 14 membres sur 15 et, trois jours après, à une large majorité à l'ONU. Mais, pour autant, aucune décision concrète n'a été prise à l'encontre des Etats-Unis ou Israël, pas plus d'ailleurs que dans les pays arabes, où des manifestations monstres ont suivi.

En revanche, le Conseil national de l'OLP réuni à Ramallah a été formel : c'est la rupture totale des relations avec Israël. Le constat « *qu'Oslo rest mort* » comme l'a affirmé le président Mahmoud Abbas.

En cette année 2018, avec la célébration de la proclamation de l'Etat d'Israël, par David Ben Gourion, il y a soixante-dix ans, comment oublier

la Nakba, le drame alors vécu par plus de 700 000 Palestiniens chassés de leur pays, après un plan bien arrêté, le plan Daleth ?

Et n'avons-nous pas assisté, le mois dernier à la menace étasunienne de ne plus payer sa part, soit 300 millions de dollars, à l'Agence de l'ONU, l'UNRWA, créée voici près de soixante-dix ans pour l'assistance aux réfugiés palestiniens ? Cette menace ne faisait-elle pas suite à la déclaration de l'ambassadrice étasunienne à l'ONU, après le vote des 14 au Conseil de Sécurité : « *C'est une insulte et un camouflet que nous n'oublierons pas !* ». Nous savons aujourd'hui que les Etats-Unis ont déjà diminué de moitié leur premier versement annuel à l'UNRWA, soit 60 millions sur 125...

Comme l'a expliqué le responsable de l'Agence des Nations Unies : « *C'est parce que la communauté internationale et les parties ont échoué de façon dramatique dans leur engagement à résoudre le conflit que l'UNRWA a perduré. Dans les accords d'Oslo signés en 1993, un plan de transition de cinq ans était prévu. L'UNRWA a grandi parce que le processus d'Oslo est un échec.* ». Et d'ajouter : « *La réalité sur le terrain, celle de l'occupation militaire, est qu'il n'y a pas d'alternative à ce que nous faisons aujourd'hui* ».

Comment ne pas rappeler aussi la dramatique situation des Gazawis depuis le retrait israélien en 2005, voici douze ans : maintien du blocus inhumain de cette prison à ciel ouvert ; attaques de l'armée d'occupation israélienne ; des dizaines de morts et blessés encore en 2017 ; les destructions de l'été 2014 pas encore rebâties faute de matériel...

Une lueur d'espoir, tout de même, en cette année 2017 : le sérieux rapprochement, semble-t-il cette fois, entre le Fatah et le Hamas.

Et aussi la persistance de la résistance non violente palestinienne, notamment au moment des craintes sur une fermeture, ou quasi, de l'Esplanade des Mosquées aux fidèles palestiniens.

Sans oublier l'appel de nombreuses associations et personnalités israéliennes, et encore récemment celui du célèbre pianiste et chef d'orchestre, Daniel Barenboim, pour demander la fin de l'occupation et la reconnaissance des deux Etats. De même, la manifestation commune en octobre 2017, de milliers de femmes palestiniennes et israéliennes participant pendant eux semaines à une marche pour la paix. De même, le rôle

grandissant des pacifistes israéliens, en particulier les dizaines de soldats, qui, objecteurs de conscience, refusent d'aller servir dans la Palestine occupée.

## Sur le plan politique intérieur et extérieur de la France qu'avons-nous assisté ?

D'abord, au triomphe à la tête de l'Etat, en mai dernier, d'un jeune et brillant inconnu du grand public quelques années auparavant, voire quelques mois, Emmanuel Macron.

Quelle est sa position à l'égard de la question israélo-palestinienne ? A peu près la même que celle de ses prédécesseurs sur la non reconnaissance de l'Etat palestinien, mais avec des bémols. L'Elysée n'hésite pas à employer le mot « *occupation* » ; et, s'il rappelle le sempiternel discours sur la « *solution à deux Etats* », et s'il précise que la France ne reconnaîtra pas l'Etat palestinien, il ajoute, *unilatéralement*, (ce qui peut sembler vouloir dire que notre pays s'efforce de décider les grands Etats occidentaux à faire ensemble cette reconnaissance. Et, autre précision évoquée par l'ambassadeur de France à l'ONU, lors du vote : « *Sans accord sur Jérusalem, il n'y aura pas d'accord de paix* ».

### Beau discours. Et après !

Netanyahu vient encore de donner son feu vert à la construction de plus de 1100 logements, dans différentes colonies israéliennes de Jérusalem-Est. La France a immédiatement condamné cette décision « *qui nuit à la recherche d'une paix juste et durable et entrave la solution des deux Etats* » selon le ministère des Affaires étrangères français qui demande l'arrêt de la colonisation... Toujours des mots !

## Tout cela dit, que doit faire cette année le CVPR PO ? Doit-il céder, cette fois, à la tentation de baisser les bras ? Je ne le pense pas.

Notre trimestriel « *Courrier du CVPR* » est très bien coté. Environ 400 adhérents et les membres des « *Groupes d'amitié France-Palestine au Sénat* » et à « *l'Assemblée nationale* » le reçoivent pas la poste, ou par porteurs, 400 autres personnalités, par courriels. Mais avec les transferts par de nombreux réseaux amis, je pense que l'on peut estimer que près de 6 à 7 000 personnes le reçoivent.

Nos colloques ont eu un gros succès, tout particulièrement les deux derniers sur L'ORIENT ARABE TRAHI et celui sur LE DENI DE PALESTINE.

Comme l'a écrit notre ami Henri Folliet, en clôture de ce dernier colloque :

« *Nous avons le devoir de témoigner davantage notre solidarité au peuple palestinien qui souffre. Nous avons le devoir de nous mobiliser davantage en tant que citoyens, pour soutenir le peuple palestinien qui résiste, en exigeant de notre gouvernement qu'il s'engage par des actes politiques significatifs pour faire aboutir une solution, pacifique et conforme au droit international, de la question palestinienne.*

*Certes, chacune et chacun d'entre nous a bien conscience de son impuissance personnelle à changer le cours des choses, mais c'est l'addition de ces impuissances individuelles, dans le monde entier, qui finira par l'emporter.*

*Cette mobilisation a des formes multiples, dont la campagne BDS très redoutée d'Israël. Chacune et chacun d'entre nous peut participer à celle(s) où il/elle estime pouvoir être le plus utile. Et d'abord continuer à s'informer et à dénoncer autour de soi cette forme pernicieuse de désinformation : le déni de la Palestine ».*

## 2 – Rapport d'activité de la Secrétaire générale, Hasna Abid

Depuis la dernière A.G. du CVPR PO, le 17 mars 2017, suivie de la conférence de Denis Sieffert, Directeur de la revue POLITIS, sur le thème : « *La nouvelle situation créée en Palestine par l'élection du Président Trump* », l'association n'a cessé de poursuivre sa mission :

- rappeler le droit international entre Palestiniens et Israéliens.
- informer l'opinion publique, les médias et les élu(e)s.
- s'engager dans tous les réseaux de Paix et de Justice.

### 1°/ NOS PUBLICATIONS

Continuité de l'envoi trimestriel du Courrier du CVPR aux adhérents et aux membres des « *Groupes d'amitié France-Palestine* » à l'Assemblée Nationale et au Sénat., de même, par courriels, à de nombreux correspondant en France et à l'étranger, en particulier en Palestine et Israël.

■ **N° 64** : l'édito du président : « *Le 45<sup>ème</sup> Président... et la Palestine* ».

• Dossier : Assemblée Générale 2017.

■ **N° 65** : idem : « *Il y a Cinquante ans !* ».

• Dossier : Les lois israéliennes discriminantes.

■ **N° 66** : idem. « *Vous avez tort, Monsieur le Président !* ».

• Dossier : Des nouvelles de Palestine occupée.

■ **N° 67** : idem. « *Le partage de 1947 : une iniquité !* ».

• Dossier : Jérusalem.

■ **N° spécial** « *Vingtième anniversaire du CVPR PO* » (En février 1997)

Le texte fondateur : Lever les équivoques. Appel du 15 juillet 1996

Il est, une fois de plus, demandé à tous les lecteurs d'adresser leurs remarques, critiques ou contributions, pour aider à la bonne marche du journal.

Publication au printemps, en 400 exemplaires, des ACTES du colloque du 9 décembre 2017 organisé au Palais du Luxembourg.

### 2°/ NOS ACTIVITÉS, DANS L'ORDRE CHRONOLOGIQUE

— Le 8 mars : participation à la Journée internationale de la Femme. Et soutien aux Femmes palestiniennes pour la libération de la Palestine.

— Le 17 mars : conférence (citée plus haut) de Denis Sieffert.

— Le 22 mai : conférence de Georges Corm - ancien ministre libanais, auteur de nombreux ouvrages sur le Proche-Orient - au « *Foyer international des Etudiantes* », sur le thème : « *La question de la Palestine dans la conscience des Arabes et du Monde* ».

— Le 2 décembre : table de presse aux « *Huit heures pour la Palestine* » à Evry.

— Le 9 décembre 2017 : colloque, en partenariat avec le journal en ligne ORIENT XXI - au directeur Alain Gresh - sur le thème :

« *Le déni de Palestine. Cent années de déclaration Balfour* ».

Le CVPR PO a été représenté par sa Secrétaire générale, Hasna Abid, à toutes les réunions :

— de la Plateforme des ONG pour la Palestine, regroupant 40 associations.

— du Collectif national pour une paix juste et durable au Proche-Orient.

— à différentes manifestations publiques en faveur de la Palestine.

### 3° / NOS SOUTIENS

- A la Campagne pour la suspension de l'Accord UE-Israël.
- A la Campagne BDS, qui prend de l'ampleur au niveau international.
- A la Campagne « *Les liaisons dangereuses des Banques françaises avec la colonisation israélienne* ». Des cartes d'interpellation ont été adressées aux cinq banques : C.A. ; S.G. ; AXA ; BNP-Paribas ; Groupe BPCE.
- A la Campagne Internationale de libération de tous les prisonniers politiques palestiniens, en particulier de Marwan Barghouti, et dénoncé les conditions de détention des mineurs, en Israël.

Il a participé à tous les rassemblements et manifestations pour la libération de Salah Hamlouri.

Il a continué à dénoncer le nettoyage ethnique de Jérusalem et des Bédouins du Néguev.

### 4°/ LES ACTIONS DU PRÉSIDENT :

Il a été reçu les 9 mars et 27 juin par l'ambassadeur de Palestine, S.E. M. Salman El Herfi. Et a reçu une lettre de l'ambassadeur le 12 avril en « *remerciement de la diligence dont le CVPR PO fait preuve en défendant et en soutenant les détenus palestiniens* »

Il a écrit les 1er février et 6 avril à M. Jean-Marc Ayrault, ministre des Affaires étrangères ; le 27 février à M. François Hollande, président de la République ; les 15 mai, 15 septembre, 4 octobre et 29 novembre à M. Emmanuel Macron, président de la République. (Des réponses ont été données par le Directeur de Cabinet du Président, les 29 septembre et 22 décembre). Les 30 mai et 4 octobre au Premier ministre, M. Edouard Philippe.

### 5°/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CVPR PO

S'est régulièrement réuni les 9 janvier ; 12 juin ; 2 octobre 2017.

**Aucune question n'étant posée, le président met aux voix le rapport qui est approuvé à l'unanimité.**

## 3 – Rapport financier du trésorier, H. Marchal, sur l'exercice 2017

La charge de trésorier amène à présenter le rapport financier correspondant à l'année passée, soit l'année 2017. La situation comptable du CVPR-PO s'analyse pour l'exercice écoulé en recettes et en dépenses de la manière suivante :

Pour 2017, les **RECETTES** totalisent **23 489,50** euros, qu'il faut opposer aux **DEPENSES** d'un montant de **18 740,64** euros. Toutes les deux offrent ainsi par différence un solde positif trompeur de près de **5 000** euros. Les recettes, qui ont bénéficié tout comme l'année précédente de versements exceptionnels, sont en réduction par rapport à celles de l'exercice 2016. Les dépenses apparaissent également inférieures à celles de 2016 car certaines d'entre elles ont été reportées. Cela tient à une situation comptable qui ne prend en considération que les sommes enregistrées durant l'exercice. Quelles observations peut-on tirer de ces chiffres ?

Les **RECETTES** se décomposent sous les 4 rubriques du tableau de la façon suivante.

- **1.** Le montant des **cotisations et dons** des adhérents s'élève à **14 895** euros, en augmentation de **1 000** euros par rapport à l'année précédente. Cela signifie que malgré une cotisation élevée le nombre des cotisants ne diminue pas et tend à se stabiliser. 278 adhérents sont inscrits au fichier mais sur ce nombre certains sont dispensés de participation financière. Il faut souligner dans ce nombre plusieurs donateurs dont on remercie ici la générosité.
- **2.** Pour le colloque de l'année écoulée, qui s'est tenu, comme prévu, en décembre 2017 au Sénat, les recettes (**4 013** euros) apparaissent supérieures aux dépenses car elles n'incluent pas les frais de location de salle. Aucun reliquat de recette n'est à prévoir.
- **3.** Les **ventes des actes** ont produit une recette de **910** euros, dont **260** euros au titre des colloques précédents. Ce résultat démontre l'efficacité de signaler les titres des anciens Actes disponibles qui ont trouvé preneur. Par ailleurs, des facilités sont accordées aux adhérents pour acquérir cette publication.

- **4.** Des **dons exceptionnels** pour un total **3 671,50** euros ont deux origines. D'abord, un profit a été tiré de la soirée donnée par le Pr Corm. Un généreux mécène, qui avait déjà donné la somme de 5 000 euros en 2016 sous la forme d'une subvention sous le couvert d'« *Un Monde par Tous* » affiliée à la Fondation de France, a renouvelé son geste à hauteur de 3 500 euros. Nous saluons ici sa grande générosité qui donne au CVPR-PO un supplément appréciable de ressources pour poursuivre son œuvre.

Pour les **DEPENSES**, disposées également sous 4 rubriques, nous constatons une nette diminution de leur montant par rapport à l'exercice précédent. Cela s'explique par des frais engagés en 2016 non encore comptabilisés.

- **1.** Les frais de fonctionnement (**4 642,75** euros) apparaissent en diminution par rapport à 2016. Si les fournitures de bureau restent à un niveau relativement faible (car elles cachent beaucoup de bénévolat et des frais non encore remboursés), les frais postaux (**3 607,44** euros), liés au coût d'envoi du Courrier trimestriel, des Actes et des diverses convocations ou invitations, constituent la grosse masse de la dépense, d'autant que le prix des timbres pèse beaucoup en croissant chaque année. Hors colloque, les locations de salles pour les conférences sont peu coûteuses (**302** euros).
- **2.** L'édition tant du Courrier trimestriel du CVPR-PO que des Actes annuels de colloques correspond à une dépense de **5 2014** euros, d'une part, et de **1 555,07** euros, d'autre part.

Pour le Courrier du CVPR, la dépense a été réduite grâce à la limitation de coût liée à de meilleures conditions d'impression. Il s'y est ajoutée l'édition du N° 20e Anniversaire. Cette activité, essentielle pour notre association, justifie sa raison d'être. Le Courrier est ainsi diffusé à 370 exemplaires, étant envoyé, outre les adhérents, à 80 personnalités, par voie postale, et pour 400 autres à l'étranger par courriel par les soins de notre président. Rappelons que le port des bulletins destinés aux membres des Groupes d'amitié France-Palestine au Sénat (33) et à l'Assemblée Nationale (39) est assuré bénévolement par M. et Mme Folliet. Qu'ils en soient ici à nouveau remerciés pour leur disponibilité.

La qualité du papier va désormais permettre l'impression d'un Courrier de 28 pages (au lieu de 24 aujourd'hui), sans frais postal supplémentaire.

- **3.** Les frais de **colloque** (salle du Sénat, séjours et déplacements des intervenants) sont importants car ils correspondent à sa lourde organisation. Pour le colloque organisé en 2017, la dépense enregistrée se limite à **5 378,82** euros, car la location de la salle (d'un coût de 1 000 euros) n'a pas encore été réclamée et donc payée.
- **4.** Des **frais annexes**, pour un montant de **1 950** euros, servent à régler des dons (MRAP) et plus particulièrement une faible contribution aux charges matérielles de gestion dont une grande part relève encore du bénévole et assumée en partie par notre président. Ce poste est appelé à peser davantage à l'avenir.

**En CONCLUSION**, grâce à la subvention exceptionnelle de 3 500 euros (dont la reconduction en 2018 n'est pas garantie), les disponibilités actuelles se chiffrent à **15 259,76** euros au 31 décembre 2017. Ce solde positif est trompeur, comme cela a été indiqué en début de rapport. En effet, il faut en déduire des frais en attente de règlement. Nos ressources offrent certes des moyens suffisants pour fonctionner cette présente année. Elles n'excluent pas des efforts pour chercher à réduire les dépenses courantes, d'autant que le renouvellement du geste généreux de notre mécène n'est pas assuré. Les frais de fonctionnement pourraient être en effet plus élevés sans la disponibilité du président qui assume des charges normalement imputables au budget et qui

mériteraient d'être remboursées. C'est à partir de ces considérations que le budget prévisionnel a été établi pour 2018.

Il reste certain que pour durer le CVPR doit adapter son action à des capacités qui ne sont pas illimitées. Certes, la cause palestinienne mobilise encore puisque les adhésions et dons ne tarissent pas et que l'action du CVPR est reçue très favorablement dans l'opinion à travers son Courrier et ses colloques dont le nombre dépasse déjà la dizaine sous l'autorité directe de notre actif président.

En terminant, saluons une nouvelle fois l'ampleur du travail réalisé et le courage de tous ceux qui animent le CVPR-PO et en particulier de son président qui ne ménage pas ses efforts depuis des années pour le faire vivre et pour organiser avec énergie des colloques de référence ainsi que notre vice-président Francis Blanchet qui s'est en partie chargé de la rédaction du Courrier trimestriel du CVPR-PO.

Merci pour l'attention portée à ce présent rapport financier qui est soumis à l'approbation de notre assemblée.

**Aucune question n'étant posée, le président met aux voix le rapport qui est approuvé à l'unanimité.**

## 4 – Election du Conseil d'administration :

**Sont réélus à l'unanimité :**  
**Hasna ABID, Mohamed AKIL, Dominique BALLEREAU, Francis BLANCHET, Maurice BUTTIN, Bernard CORNUT, Ivar EKELAND, Jean FRANCHE-TEAU, Olivier JOSSELIN, May**

**KARMY, Pierre LAFRANCE, Henri MARCHAL, Noufissa MIKOU, Jean RABINOVICI, Marlène TUININGA.**

**Est élue :**  
**Dominique VINCENT.**

## 5 – Le programme d'action pour l'année 2018

L'Assemblée générale approuve les projets annoncés pour l'année :

- La publication des ACTES du 9 décembre 2017 au thème « **Le déni de Palestine** ».
- Les « *Courrier du CVPR* » N° 68, 69, 70, et 71, édités fin mars, fin juin, fin septembre et fin décembre 2018, désormais de 28 pages. Une fois de plus demande est faite aux adhérents de faire connaître leurs critiques.
- Deux conférences sont déjà décidées, la première avec le journaliste René Backmann, à l'issue de l'A.G. ; la deuxième, au mois de juin avec le Dr. Christophe Oberlin, de retour alors de Gaza.
- En mai, une autre conférence pourrait avoir lieu avec Georges Corm.
- Comme chaque année un colloque est envisagée, peut-être en juin, plus vraisemblablement à la rentrée, en octobre. Le thème en est déjà été arrêté par le C.A., dans le prolongement de notre colloque en 2017, « *Le déni de Palestine* », « **Du déni de Palestine à l'apartheid** ».

**Une proposition** est formulée par Jean-Claude Petit : faire en sorte que des exemplaires des ACTES des colloques et du « *Courrier du CVPR* » soient adressés aux journalistes spécialisés dans le Proche et le Moyen-Orient.

# CONFÉRENCE DE RENÉ BACKMANN

présenté par le Président du CVPR PO.

**Journaliste très connu. Grand reporter un temps, René Backmann est aujourd'hui journaliste à Médiapart. Il a écrit « Un mur en Palestine », prix Mahmoud Al-Hamchari en 2007. Il a choisi comme titre de son intervention : « La question de la Palestine après l'élection de Trump ». L'année dernière, un autre orateur était venu à l'issue de notre Assemblée générale, qui avait déjà pris comme titre de sa conférence : « La Palestine après l'élection de Trump ». Voilà comment Trump est, en permanence, en débat au sein de notre CVPR PO !**

Je donne donc la parole à **Mr René Backmann.**

« Je remercie le Président **Maurice Buttin** et vous tous pour votre accueil.

**L'**année dernière, c'était donc une analyse de la situation avec Trump. Cette année, c'est la même chose mais en pire. Je ne vais pas faire un long topo, mais je vais m'arrêter à quelques points qui me semblent très importants pour la Palestine que nous souhaitons. C'est un moment où il faut en discuter.

Nous devons savoir tout de suite s'il s'agit d'un Etat ou de deux Etats. Il y a un débat absolument intense y compris

en Palestine : quelle est la bonne solution ? La bonne solution est-elle toujours celle de deux Etats ? Ou celle d'un Etat judéo-arabe ? Nous allons voir pourquoi nous en sommes arrivés à ce débat.

Je reviens à mon point de départ qui était l'arrivée de Trump et les agissements de Trump sur la politique au Proche Orient.

### Les points à relever.

Il y a plusieurs points qui me semblent importants, qui sont des points d'une actualité relativement récente, sur lesquels il faut s'arrêter si l'on veut comprendre pourquoi nous en sommes là aujourd'hui.

**Le premier point est la décision de Trump d'annoncer qu'il reconnaissait Jérusalem comme capitale de l'Etat d'Israël** et qu'il envisageait d'y transférer son ambassade, ce qui sera fait le 15 mai 2018. Ce serait ainsi la première fois depuis que l'Etat d'Israël existe qu'une ambassade y soit installée. Comme vous le savez toutes les ambassades sont à Tel Aviv, parce que la communauté internationale n'a jamais accepté l'existence de Jérusalem comme capitale du seul Etat d'Israël.

Trump a fait cette déclaration à la fois pour plaire à son électorat domestique, c'est à dire aux évangélistes protestants, qui sont plus sionistes que les sionistes, et aussi pour plaire un peu à Israël, car il est, vous le savez, un ami éternel, provisoire peut être, mais en tout cas éternel, du moins de son point de vue, de Netanyahu. Et, il est entouré de gens qui sont des pro Israéliens absolument déchaînés, comme par exemple son gendre Jared Kushner, qui est aussi son intermédiaire pour les négociations au Proche-Orient ; comme son émissaire spécial au Proche-Orient, Jason Greenblatt, qui a fait une partie de son service militaire en Israël ; comme l'actuel ambassadeur des Etats-Unis en Israël, Friedman qui est lui, comme Kushner, l'un des financiers d'une association qui construit des colonies. Vous voyez que les États Unis sont très bien représentés actuellement en Israël par des gens qui sont absolument « neutres »...

La déclaration de reconnaissance de Jérusalem par Trump a donc été un événement très très important, qui a eu un effet paradoxal. Elle a eu un effet catastrophique du côté des Palestiniens : ils se sont rendu compte, une fois de plus, mais ils ont mis du temps à se rendre compte de cette réalité, que l'Amérique n'était pas leur alliée dans cette affaire ; qu'elle les lâchait ; et que Trump les lâchait plus que ce qu'ils avaient pensé, car tout au début ils avaient même quelques illusions sur Trump. Ils savaient qu'il racontait n'importe quoi, mais dans le n'importe quoi il pouvait y avoir des choses assez favorables. Là, bien au contraire, dans le n'importe quoi il y avait des choses assez défavorables.



Une soixantaine de participants à la conférence de R. Backmann

Mais, dans cette déclaration, il avait quelque chose de paradoxal, je viens de le dire. Parce que, à cause de la guerre en Syrie, à cause de la situation très trouble en Irak, à cause du rôle de la Turquie, à cause du remue ménage général, à cause du côté chaotique du Proche-Orient, l'affaire palestinienne, le conflit israélo-palestinien était tombé un peu dans l'ombre. Il était au second rang des préoccupations de tout le monde. Et, tout à coup, cette déclaration de Trump, d'une certaine façon contre la volonté des Palestiniens, les a remis sur le devant de la scène, à un moment où ils n'avaient pas prévu d'y être. Ils ont accepté évidemment contraints et forcés, mais ils ne se sont pas mal débrouillés pour faire connaître leur position. Simplement, il s'est trouvé que c'était à un moment où leur position s'avérait être d'une grande faiblesse par rapport à celle que Trump était en train de définir.

### Pourquoi ?

Parce que, juste après cette décision de reconnaître Jérusalem, Trump a fait une **deuxième déclaration. Il a fait connaître qu'il était en train de négocier avec les Saoudiens et avec Israël, une nouvelle forme d'accord de paix, de processus de paix, impliquant les Palestiniens.** Ceux-ci avaient été naturellement consultés. Si Jared Kushner et Jason Greenblatt sont venus en Israël, ils sont allés aussi en Palestine, ils ont rencontré les dirigeants palestiniens. Mais, ce que l'on sait de la manière, dont les négociations se sont passées, est assez catastrophique pour les Palestiniens, car, grosso modo, les termes de l'accord ne sont toujours pas rendus publiques.

Pas mal de choses, toutefois, comment à être connues. Et, le moment le plus important de cet événement a été la convocation de Mahmoud Abbas à Riyad, au moment même où il était en train de négocier.

cier, au Caire, avec les dirigeants du Hamas. Les Saoudiens l'ont appelé en lui demandant de venir à Riyad d'urgence. Il a accouru à Riyad et, là, il a rencontré le jeune prince Mohammed Ben Salman (MBS) qui lui a dit : « *Voilà, il y a un nouvel accord qui est en préparation. Nous sommes d'accord avec les Israéliens et les Américains, et, tu aurais peut-être intérêt à être d'accord avec cet accord là, parce qu'il n'y aura pas d'autre proposition.* »

Cet accord était absolument délirant. Parmi ce qu'il prévoyait, il y avait, par exemple, la superficie d'un Etat palestinien réduit aux 38 % de la Palestine prévue (NDLR : sur les 22 % du mandat britannique) ! C'était moins que ce que Sharon avait proposé aux Palestiniens lorsqu'il négociait avec eux. Celui-ci leur avait proposé 40 % ; le prince saoudien leur proposait 38...

L'autre chose était, effectivement, que la capitale de la Palestine ne devait pas être Jérusalem, mais Abu Dis, une petite ville de l'autre côté de la muraille quienser Jérusalem. Or, les Palestiniens n'ont jamais eu l'intention, sauf pour des termes provisoires, d'avoir une capitale à Abu Dis. Pour eux la capitale a toujours été Jérusalem. Il y a une multitude d'autres données, notamment sur les réfugiés. Il n'était pas question dans cet accord que le moindre réfugié de 1948 ou 1947, ou leurs descendants, puissent jamais rentrer en territoire palestinien, ni encore plus israélien.

Donc, Abbas est sorti de cette conversation avec le prince saoudien absolument estomaqué. Il s'était trouvé, tout à coup, devant un dirigeant arabe qui prenait une position complètement aberrante par rapport à tout ce qui avait été accepté jusqu'à présent par les Arabes et, c'est la chose la plus importante, complètement en contradiction avec la célèbre, maintenant presque oubliée, déclaration arabe de Beyrouth (NDLR : en 2002, renouvelée en 2007). **C'était une réunion de la Ligue arabe, et à l'initiative de l'Arabie Saoudite. Les Arabes avaient proposé à Israël, un accord qui s'appelait « l'initiative arabe », que l'on a appelé « l'initiative arabe de Beyrouth », aux termes de laquelle Riyad, et les pays arabes, promettaient de reconnaître Israël, en échange du fait qu'Israël accepte la création d'un Etat palestinien.**

Cela, en son temps, avait fait du bruit, car cette déclaration avait été préparée par un confrère. (C'est drôle, mais je me souviens de ce détail parce que c'était un confrère), un journaliste américain Tom Friedman, qui était allé voir le roi d'Arabie Saoudite. A ce moment là, le roi lui avait dit : « *Mais nous nous sommes tout à fait prêts à négocier avec les Israéliens et à voir les Palestiniens avoir leur Etat. Nous sommes tout à fait prêt à avoir des relations économiques normales avec les Israéliens, à*

*condition qu'ils acceptent, eux, que les Palestiniens aient leur Etat* ». Friedman avait alors demandé : « *Cela est officiel ?* ». Le roi lui avait répondu : « *Ce sera officiel dans peu de temps* ». Et, peu de temps après, en effet, il a fait cette déclaration à la réunion de Beyrouth. C'était donc une proposition très importante, sur laquelle les Palestiniens ont compté pendant assez longtemps. Quand ils avaient des moments de flou ou de désespoir, ils se disaient que si les Américains ne sont pas capables de faire avancer notre cause, nous pourrions peut-être compter sur les Saoudiens parce que il y a cette hypothèse de l'accord saoudien. **Cela, c'est le deuxième point. Mais, après sa visite à Mohammed Ben Salman, Abbas s'est rendu compte que les conditions de la négociation avec les Américains étaient complètement changées.**

**Il y a un troisième point, très important.** C'était au mois d'octobre, novembre 2017, cela est passé assez inaperçu ici. Un vendredi, la presse israélienne a révélé que le conseil des ministres - qui se tient là-bas le dimanche - allait examiner **un projet de loi en vertu duquel le gouvernement israélien déclarait l'annexion des cinq blocs de colonies qui entourent Jérusalem.** C'était très important. Pourquoi ? Parce que ces cinq blocs de colonies, c'est ce qui constitue exactement le Grand Jérusalem que veut construire Netanyahu. Cela ferait passer la population de Jérusalem à, à peu près un million, et surtout cela obligerait un certain nombre d'agglomérations palestiniennes à être mises hors de l'agglomération de Jérusalem, en vertu d'un appendice à la loi, qui était prévu.

C'est assez compliqué, je vais tenter de vous l'expliquer.

Lorsque le mur a été créé, en 2004, le mur de « *séparation* », il a, en général, contourné, les limites de Jérusalem, en passant du côté palestinien pour gagner le maximum de place. Mais, à trois ou quatre endroits, très importants, le mur a été construit à l'intérieur même de la municipalité de Jérusalem, parce que ces endroits étaient des lieux de grosses concentrations de Palestiniens, villageois ou habitants de banlieue. Notamment au Nord dans un endroit qui s'appelle Choufat, qui est un camp de réfugiés et dans un petit village proche, Anata.

Dans ces endroits, les Israéliens avaient repéré qu'il y avait, à peu près, 140 000 à 150 000 Palestiniens, qu'il était de bon ton de faire sortir de la superficie de Jérusalem. Ils ont donc fait passer le mur autour de l'endroit où ils habitaient. Ainsi, nous avons des encoches dans le mur de Jérusalem, qui sont favorables à Israël et qui rejettent les Palestiniens vers l'est. Tout cela permettrait d'avoir une ville de Jérusalem enflée démesurément par toutes les colonies, et cela rendrait possible, aussi, d'exclure de Jérusalem à peu près 150 000 à 200 000 Palestiniens.

Dès lors, la démographie de Jérusalem basculerait d'une façon incroyablement déséquilibrée en faveur de la population juive.

Par ailleurs, le fait d'allonger beaucoup la superficie du grand Jérusalem amènerait son extrémité vers l'est pratiquement jusqu'à Jéricho ! Ce qui aurait une autre conséquence catastrophique : jusqu'à Jéricho, cela veut dire que la Cisjordanie serait coupée en deux. Comme vous le savez, celle-ci est déjà découpée en une multitude de petits morceaux par les routes qui rejoignent entre elles les colonies israéliennes.

J'insiste souvent là-dessus, car les gens ne le savent pas, quand ils ne sont pas familiers du terrain. Quand on est sur le terrain qu'est ce qu'on constate ? On voit que les colonies constituent des taches, reliées entre elles par des routes, par des vallées, par des chemins... Toutes ces routes, pour la plupart, ne sont pas accessibles aux Palestiniens. Ils sont eux dans des zones qui sont coincées entre les zones israéliennes. Ce sont comme des îles dans un océan. Les Palestiniens sont une sorte d'archipels. Ils sont dans des îlots. Donc, pour en retenir une image, ils sont séparés par de l'eau, qui serait israélienne.

**Et, si par dessus le marché, la municipalité de Jérusalem était allongée jusqu'au delà de Jéricho, non seulement il y aurait cette situation, mais en plus il y aurait une série d'îlots palestiniens au nord et au sud sans contact les uns avec les autres. Ce serait une situation catastrophique.**

Il s'est trouvé que ce projet de loi devait donc être adopté le dimanche. Le vendredi la presse l'a rendu publique. Immédiatement, les américains se sont précipités sur leur téléphone, non pas pour approuver Netanyahu, comme chaque fois, mais pour lui dire : « *Attends. Si tu prends une décision pareille maintenant, nous n'allons jamais pouvoir faire adopter notre proposition de processus de paix, parce que tu vas avoir l'ensemble du monde arabe contre toi, si on divise la Palestine en deux, ça ne passera jamais* ». Netanyahu a alors décidé de l'ajourner, en expliquant « *qu'il fallait faire d'abord une préparation diplomatique* », ce qui veut dire faire du lobbying dans tous les pays qui seraient amenés à protester, pour leur faire comprendre que cette mesure était indispensable.

Cela, c'est le troisième événement très important qui s'est produit.

**Un quatrième événement important est à relever.** Il est resté très discret dans la presse française qui en a très peu parlé. C'est un vote qui, lui, a réellement eu lieu à la Knesset, au début du mois de décembre. **Ce vote a décidé que les petites communautés, dont je vous ai parlé, qui sont des encoches dans la ville de Jérusalem, ne font plus partie de cette ville.** C'est comme une application de la loi précédente, sortie

de cette loi, qui la faisait exister petit à petit, comme si Netanyahu était en train de préparer la création du Grand Jérusalem, par petits morceaux, ce qu'il n'avait pas pu faire avaler par un gros morceau.

Ces quatre événements font que les choses sont devenues intenables, de sorte que lorsqu'il y a eu la réunion du Conseil palestinien Mahmoud Abbas a fait cette déclaration, dont je parlais tout à l'heure, en disant qu'« Oslo était mort ». Cela était vrai. Ce n'était pas nouveau. Cette mort était déjà ancienne. Celle-ci a très bien été expliquée par John Curry, juste avant de quitter ses fonctions, dans un texte important, très accablant. Il expliquait à quel point il avait tout tenté pour faire avancer le processus de paix, qu'il espérait obtenir satisfaction des Israéliens, mais, que, dès le début, il s'était heurté à un mur.

Quand Abbas a déclaré qu'Oslo était mort, cela voulait dire que la négociation était finie avec les Américains, que désormais la solution à deux Etats ne marchait plus. Il s'est tourné un peu, en homme de bonne foi, d'une façon un peu maladroite, et trop vite vers les Européens, qui n'avaient pas été d'un courage démesuré, notamment notre Président. Quand il l'a reçu, il a été très gentil, mais par la suite quand il a envoyé un ambassadeur spécial à Abbas, son conseiller pour les affaires arabes, celui-ci lui a expliqué qu'il ne fallait pas éliminer les Américains des négociations, qu'il fallait regarder un peu plus loin. Qu'il ne fallait pas non plus rejeter d'emblée toute possibilité et continuer de négocier avec eux, alors que pour Abbas c'était fini.

**A ce moment-là, ce qui s'est passé en Palestine, a été assez intéressant parce qu'on a assisté tout à coup à un événement qui n'a pas fait grand bruit mais quand même... Il y a eu une ouverture, une sorte de débat, notamment parmi la jeunesse, sur cette interrogation : où allons-nous ?**

Si la solution de deux Etats ne marche plus, s'il n'y a plus d'intermédiaire pour négocier, alors que le rôle américain, jusqu'à présent, avait « joué », les Palestiniens se passaient d'intermédiaire... Mais ceux-ci n'ont jamais servi vraiment d'intermédiaire... Ils ont toujours été les représentants des Israéliens pour la négociation. Les Palestiniens ont donc espéré que cela pourrait être l'Europe, plus que le Proche Orient, voire certains pays du Proche Orient, plus que la Ligue Arabe, par exemple. Ils ont pensé, il y a quelques semaines, à une proposition avancée par des diplomates palestiniens auprès des Européens, lorsque M. Abbas est venu à Bruxelles. Cette proposition était qu'on devrait utiliser le même format qui fut utilisé pour conclure l'accord avec les Iraniens, c'est-à-dire les cinq pays du Conseil de Sécurité plus l'Allemagne et l'Union Européenne. Le président Abbas a

fait des propositions aux européens qui ont fait un peu la moue, n'ont pas été capables de donner une réponse positive. Du coup, il s'est retrouvé un peu le bec dans l'eau, dépité... Car il n'y avait plus d'autres propositions, non plus de la part des Européens. Ceux-ci ont beau dire qu'ils sont toujours d'accord pour « qu'il y ait un Etat palestinien un jour », ils ont beau dire qu'ils sont toujours d'accord pour que le peuple palestinien possède une capitale qui serait Jérusalem Est, mais ils ne font rien qui le manifeste... Ce qui fait qu'Abbas est rentré à Ramallah relativement démoralisé et, surtout, il a retrouvé à Ramallah un climat assez compliqué. **Pourquoi ? Parce que s'il n'y a plus de négociations faisables, ni de possibilité d'un Etat palestinien, il n'y a plus de solution à deux Etats. Alors, vous m'avez compris : il n'y a plus qu'une solution : un seul Etat...**

## La solution à un seul Etat

Cette solution signifie que la Palestine s'enterre ou se dilue dans l'unique Etat d'Israël. Alors, quel titre les citoyens palestiniens ont-ils dans l'Etat actuel d'Israël ? Comme vous le savez, dans cet Etat, il y a déjà des citoyens palestiniens. Ces citoyens palestiniens sont ceux qu'on appelle les « Arabes israéliens ». Ce sont des citoyens de seconde zone qui ont une carte d'identité israélienne, un passeport israélien, mais ils ne possèdent pas les mêmes droits que les israéliens. Ils n'ont pas les mêmes traitements dans tous les domaines. Il suffit de circuler dans les zones où ils habitent pour voir que leurs villes ne sont pas du tout de la même nature, ni même leurs routes... Lorsque vous circulez en Israël, vous avez l'autoroute qui va vers le nord et la limite où elle s'arrête à la frontière de la Galilée où vit la majorité des arabes israéliens.

## Quelle est donc la bonne solution ?

C'est la question qui se pose maintenant

Récemment, j'étais à l'Hôtel de Ville. Il y avait une conférence sur l'avenir du Proche-Orient, en partie consacrée à la situation en Palestine. Parmi les participants, l'un disait : « *L'une des solutions, c'est évidemment de continuer à se battre sous d'autres formes... Peut-être en mobilisant davantage des sociétés civiles qui lanceraient de grandes opérations en Palestine sous forme de luttes pacifiques ; peut-être en accentuant le boycott des investissements en sanctions... Peut-être sous d'autres formes qui restent à inventer. En tous cas, il n'y a plus d'autre solution que celle d'établir deux Etats parce que les Palestiniens ont besoin d'un Etat.* »

Un autre a dit : « *Vous savez, vu les circonstances, vu la densité de populations israéliennes en Cisjordanie - Je rappelle que si vous comptez Jérusalem Est, il y a 700 000 colons aujourd'hui en Cisjorda-*

*nie : 500 000 en Cisjordanie et 200 000 à Jérusalem Est -, cela veut dire qu'il n'y a pratiquement plus de possibilité de faire un Etat palestinien. Cela commencerait par un acte qui serait très compliqué : faire partir les colons israéliens... Il a fallu 70 000 soldats et policiers israéliens pour faire partir les 7 000 colons de Gaza. Vous imaginez alors dans quelles conditions ce serait si on devait les déloger de Palestine ! Ce serait tellement compliqué que ce ne serait pas la bonne solution... La meilleure solution, c'est l'intégration dans l'Etat d'Israël. Et l'Etat d'Israël est, par définition, tel qu'il a été créé : un Etat juif. Or, s'il est un Etat juif, que deviennent les citoyens qui ne sont pas juifs ? Si c'est un Etat juif, démocratique, il faut qu'il reconnaisse les droits des Palestiniens. S'il reconnaît les droits des Palestiniens, il faut qu'il accepte la possibilité qu'un jour, ils puissent être majoritaires en population et donc, que cet Etat ne sera plus juif... ».*

**Donc, il n'y a que deux solutions : soit Israël devient un Etat démocratique et il n'est plus un Etat juif ; soit il devient un Etat démocratique israélo-palestinien, mais il ne sera plus juif.**

Est-ce que les Israéliens seront capables d'accepter l'une de ces solutions ? Apparemment non... Donc, nous revenons à notre point de départ ...

Après Trump – je dis « après Trump » parce que c'est lui maintenant qui est derrière Israël, qu'il incite à aller jusqu'au bout de sa propre logique. Celle-ci est claire : Israël n'a jamais accepté l'idée d'avoir un Etat palestinien. S'il avait accepté, ils n'auraient pas fait ce qu'ils ont fait... Ce qu'ils ont fait de plus important, c'est de faire en sorte que le nombre de colons n'a cessé d'augmenter. J'ai compris, pour ma part, qu'ils ne voulaient pas d'une solution, qui les amène à avoir deux Etats, quand j'ai commencé à travailler sur le Mur, en 2002-2003. J'ai regardé comment les colonies s'étaient peuplées... J'ai constaté qu'en 1993, lorsque l'Accord d'Oslo a été signé, il y avait près de 250 000 colons en Cisjordanie. Vingt ans après, il y en avait le double. Alors que veut dire négocier un « Accord de Paix » avec des gens à qui on va confier un morceau de territoire pour construire un Etat, tout en transférant sa population, ce qui est strictement interdit par les Conventions de Genève ? Sans parler de toutes les résolutions des Nations Unies qui condamnent les Israéliens...

**Que veulent désormais les palestiniens ?**

Donc, nous sommes à présent devant cette interrogation, carrément existentielle pour les Palestiniens : que voulons-nous ? **Les jeunes palestiniens disent et c'est troublant. Les uns disent : « Ce que nous voulons faire, c'est finir nos études, puis**

*partir* ». Beaucoup d'autres, qui n'envisagent pas de partir, disent : « *On peut peut-être constituer un Etat binational dans lequel on tentera de faire exister une partie de la nation qui sera composée de gens divers, égaux les uns, les autres ?* ». C'est une lutte qui risque de durer éternellement et l'on n'est même pas sûr qu'elle pourra déboucher, puisque, comme je l'ai dit précédemment : les Israéliens n'ont jamais toléré d'autres couleurs que la couleur juive, l'État d'Israël, un État juif. Il ne peut en être autrement pour les juifs. Mais à la fin, certains israéliens seraient-ils capables d'accepter la fin de l'apartheid, de vivre dans un Etat qui ne serait pas juif ? C'est une question qu'on peut se poser. L'autre question, c'est ce dont on va parler maintenant.

**Quels sont les éléments qui plaident pour la volonté de continuer une solution à deux Etats, quelles sont les solutions qui plaident pour tenter de créer un Etat bi national ? Voilà les questions...** Je suis désolé de ne pas avoir de réponses mais, comme vous le savez, c'est une région qui suscite beaucoup de questions et peu de réponses... Donc, je vous les pose maintenant et je vous remercie de m'avoir écouté.

## ■ LE DÉBAT

(quelques questions posées seulement)

### LE PRÉSIDENT :

Des jeunes palestiniens cherchent à partir s'installer ailleurs. Il faut savoir qu'il y a aussi beaucoup de jeunes israéliens qui ont les mêmes idées. Les statistiques du pays donnent l'impression qu'il y a toujours autant de juifs israéliens, mais, en réalité, beaucoup de jeunes s'en vont, tout en gardant leur nationalité. En France, nous avons ainsi 70 000 ou 80 000 Franco-Israéliens, qui gardent leur nationalité israélienne, tout en ayant la nationalité française. D'après des chiffres, que j'ai trouvés dans une revue française, tout à fait pro-israélienne, les Israéliens sont près de 800 000 aux Etats-Unis. Bien sûr, quand il y a une élection en Israël, ils sont Israéliens... Une amie va souvent en Israël, où elle a une partie de la famille de son ex mari ou des amis qui vivent là-bas. Elle m'a dit à son retour : les jeunes s'en vont. Il ne faut pas voir là quelque chose de très important. Mais il y a une réalité, à savoir que certains jeunes israéliens s'interrogent sur l'idéologie sioniste : chacun sait qu'elle est construite sur la guerre et donc que, tant que le sionisme sera à la tête de l'État israélien, il y aura toujours la guerre. Alors, oui, beaucoup de jeunes, qu'ils soient Israéliens ou qu'ils soient Palestiniens, voudraient effectivement que les choses s'arrangent.

Je pose maintenant une question à René Beckmann : **le Conseil national palestinien qui s'est réuni récemment précise, dans son communiqué, un certain nombre de dispositions qui sont prises et particulièrement, celle de suspendre la reconnaissance d'Israël.** Il est vrai qu'Israël a été reconnu par les accords d'Oslo. Alors, je ne comprends pas de la part des européens et des étasuniens, de ne jamais demander à Israël de reconnaître la Palestine. Cela a tout le temps été demandé aux Palestiniens. Ils l'ont reconnu. Mais, actuellement, cette reconnaissance semble être remise en cause puisqu'il y a un refus de la part des Israéliens, appuyé par les américains, de faire de même. Par ailleurs, le Conseil national palestinien a pris une décision intéressante, celle d'arrêter la coordination sécuritaire sous toutes ses formes. Or, c'est ce qui est bien souvent reproché à M. Abbas qui, lui, appliquait sur ce plan les accords d'Oslo, à savoir sur le plan sécuritaire, la collaboration entre les polices israélienne et palestinienne.

Ma question, donc : le Conseil National renvoie l'ensemble de ses décisions au Comité Exécutif. Est-ce qu'elles sont vraiment fondées, ou est-ce que l'on peut penser que, malheureusement, le Comité Exécutif et Mahmoud Abbas maintiendront cette sécurité commune - qui se conclut souvent, d'ailleurs, par des arrestations de membres du Hamas.

**Donc, je pose la question : que penses-tu de l'exécution définitive de ce que le Conseil National a décidé ?**

— Je ne suis pas dans les secrets de Mahmoud Abbas, mais ce qu'il a décidé, c'est une manière d'attendre. Je reprends les mots précis qu'il a employés : « *Je vais d'abord faire une préparation diplomatique* »?... S'il avait suivi le Conseil national dans sa demande d'arrêter la coopération sécuritaire, il l'aurait dit, comme il a dit « *Oslo est mort* ». Or cet accord sécuritaire, c'est ce qui fait que lui peut circuler, comme les cadres palestiniens, d'une manière facile entre la Palestine et Israël, la Jordanie, etc. Il me semble que c'est assez compliqué à mettre en place, ce qui ne veut pas dire que cela n'aura pas lieu. Nous pouvons tout de même constater qu'il y a une plus grande difficulté de contacts avec les Israéliens actuellement. Et la population, elle, réagit comme si elle souhaitait que cela ait lieu, parce qu'elle considère qu'on a beaucoup donné aux Israéliens, mais qu'on a rien reçu. Les flics israéliens sont très contents, eux, de ces opérations sécuritaires, parce que cela a permis l'arrestation d'opérations « *terroristes* » envisagées ou des membres du Hamas. Cela veut dire que cette coopération a bien marché et que, si elle était interrompue, ce serait très ennuyeux pour Israël.

**Une autre question pourrait se poser pour Mahmoud Abbas. Puisqu'il**

**n'y a plus « d'Accord d'Oslo », puisqu'il n'y a plus de processus de paix, puisqu'il n'y a plus d'interlocuteurs, faut-il dissoudre l'Autorité palestinienne ?**

On se demande désormais à quoi elle sert. Elle a été créée par ces accords. Si « Oslo » n'existe plus, que devient l'Autorité palestinienne ? Une structure complètement non légitime. Elle l'était, en fait, depuis longtemps, puisque les Accords n'étaient pas appliqués depuis très longtemps. On peut aussi poser la question de la présence de Mahmoud Abbas au pouvoir depuis des années, sans nouvelles élections... Tout cela fait partie des cartes que les Palestiniens peuvent jouer. Ils peuvent les sortir les unes après les autres, ou les mettre toutes ensemble sur la table. Ainsi, ils pourraient dire : « *nous arrêtons immédiatement l'accord sécuritaire* », ce qui serait compliqué pour tout le monde. J'en ai parlé avec un interlocuteur palestinien. Il m'a dit : « *Si on interrompt cette coopération, cela va nous permettre de faire des manifestations, par exemple barrer les routes des colonies israéliennes ; des manifestations absolument pacifiques, pour les empêcher de circuler, alors qu'Israël nous envoie chaque fois l'armée* ». Cela va-t-il se faire ? Est-ce que c'est imaginable ? Il y a un éventail très large de possibilités que les Palestiniens peuvent utiliser, voire celle que le Conseil Exécutif décide de dissoudre l'Autorité palestinienne. Là, les Israéliens seraient face à une situation très compliquée.

**La réponse de la France, l'antisémitisme et l'antisémitisme.**

Il y a un point que je voudrais préciser par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, quant il s'agit des démarches que les Palestiniens font en lobbying, notamment auprès des Français. La France représentait un capital important à leurs yeux. Mais la réponse n'a pas été très favorable. Je trouve aussi que la timidité de la réponse de Macron, je dirai le penchant réel de celle-ci, a été illustrée par la manière dont il s'est exprimé, il n'y a pas très longtemps, lorsqu'il a dit que « *l'antisémitisme en France, c'était de l'antisémitisme* ». Pour moi, c'était assez catastrophique, car c'est exactement au mot près, ce que les colons israéliens me disent, à moi journaliste, lorsque j'écris des choses désagréables sur eux. « *Vous êtes un antisémite* ».

Si le Président de la République dit la même chose, c'est catastrophique. Cela veut dire que les journalistes ne pourront même plus pouvoir critiquer Israël, de même les citoyens et les associations, sans courir le risque d'être traités d'antisémites. **Je pense qu'il y a là de notre Président une dérive. Et qu'il serait bon de le lui rappeler, de temps en temps, et de lui faire remarquer que critiquer Israël, ce n'est pas être antisémite, c'est dire qu'Israël a tort.**



# La campagne BDS en France et dans le monde

La campagne "*Boycott, Désinvestissement Sanctions*" trouve son origine dans l'appel lancé, le 9 juillet 2005, aux sociétés civiles internationales et aux gens de conscience du monde entier, par 172 partis, organisations et syndicats, représentant la société civile palestinienne, en vue d'imposer de larges boycotts à Israël, et des retraits d'investissement.

Elle a essentiellement pour but de faire respecter par Israël le droit international, superbement ignoré par l'Etat hébreu depuis sa proclamation par David Ben Gourion, le 14 mai 1948.

**Cet appel énonce les trois exigences indissociables du peuple palestinien :**

1/ *Fin de l'occupation de la Palestine (Cisjordanie, Jérusalem-Est, Bande de Gaza) et de la colonisation de toutes les terres.*

2/ *Egalité absolue des droits accordés aux Juifs et aux Palestiniens d'Israël, dont la nationalité.*

3/ *Droit des réfugiés au retour et à l'indemnisation, comme stipulé par la résolution 194 de l'ONU, du 11 décembre 1948.*



*Manifestation du mouvement BDS à Barcelone, en Espagne, en juin 2014.*

*Illustration.  
(Crédit : capture d'écran YouTube)*

Parlement danois l'approuvant à l'exception du Parti du Peuple, parti danois d'extrême droite. Par cette action, le Danemark adopte la Résolution 2334 des Nations Unies, dans laquelle les colonies sont définies comme une violation du droit international, et fait une distinction entre Israël à l'intérieur de la Ligne verte et les colonies israéliennes en Cisjordanie occupée et à Jérusalem-Est. Cette position est celle de l'Union européenne dans tous les accords multilatéraux avec Israël.

## Par un vote écrasant, le Danemark exclut les colonies des accords avec Israël

par Noa LANDAU

**P**ar un vote écrasant, le Danemark a renforcé les directives gouvernementales s'opposant à l'investissement dans des projets au-delà de la Ligne verte, entérinant ainsi une résolution des Nations Unies qui définit les colonies en Cisjordanie comme une violation du droit international.

Le Parlement danois a voté, dans la semaine du 22 janvier 2018, afin d'exclure des accords bilatéraux avec Israël les colonies juives de Cisjordanie. De plus, il a été décidé que les directives gouvernementales s'opposant aux investissements dans des projets au-delà de la Ligne verte, par des organismes tant publics que privés, seraient renforcées.

La résolution a été votée à une majorité de 81 à 22, tous les partis du

De plus, la résolution soutient l'idée d'une « liste noire » des compagnies israéliennes opérant dans les Territoires [palestiniens occupés] telle qu'elle a été formulée par le Haut Commissaire pour les droits humains aux Nations Unies. (...) En conséquence, Sampension — le troisième plus important fond de pension au Danemark, avec des actifs de 43.5 milliards de dollars US — a annoncé son désinvestissement des compagnies israéliennes opérant dans les Territoires. (...)

**Haaretz — 26 janvier 2018.**

*Traduction CG pour l'AURDIP  
Voir : <http://www.aurdip.fr/par-un-vote-ecrasant-le-danemark.html>*

## Comment combattre la liste noire de Gilad Erdan

par Michel WARSCHAWSKI

**L**e ministre responsable des questions stratégiques, Gilad Erdan, a une obsession : BDS... ce qui est une bonne nouvelle pour notre campagne. Il vient de publier une liste, transmise au ministère de l'Intérieur qui est responsable des frontières, des organisations dont les membres sont indésirables sur le territoire israélien (et dans ses extensions coloniales). Des Européens, des Américains du nord (en particulier les Quakers) et du sud, ainsi qu'une organisation progressiste juive – *Jewish Voice for Peace*.

Comment le ministère de Erdan sait-il qui appartient à telle ou telle organisation ? D'où a-t-il les renseignements sur l'appartenance de tel ou tel Américain ou Britannique à une organisation identifiée comme hostile à la politique coloniale israélienne ? Ce sont des questions que se posent les organisations israéliennes de défense des droits humains.

Il y a une douzaine d'années, alors qu'Israël interdisait l'entrée sur son territoire des militant/es de *Missions Civiles pour la Protection du Peuple Palestinien (CCIPPP)*, je tentai de mobiliser les diplomates européens à Jérusalem. Unanimement, ils me répondirent que la question des frontières était l'essence même de la souveraineté nationale, et qu'ils ne pouvaient ni ne voulaient intervenir. Dont acte.

Mais en diplomatie existe aussi un autre principe, celui de la réciprocité. Si les États Européens avaient un minimum de dignité, ils publieraient la liste des institutions israéliennes impliquées dans la violation du droit international : les organisations fascistes, les mouvements de colons... et l'armée, et annonceraient que les personnes soupçonnées d'appartenir à une de ces organisations serait interrogées à l'entrée du territoire européen et pourraient être refoulées.

Autant dire que la grande majorité des hommes israéliens risquerait d'avoir des problèmes aux postes frontières de Schengen.

La seule annonce d'une éventuelle mesure de ce genre provoquerait la panique en Israël, et obligerait immédiatement Gilad Erdan à remballer sa liste noire. **Le problème est que l'Europe de Merkel et Macron n'a plus rien de commun avec l'Europe des années soixante-dix et quatre-vingt, celle du sommet de Venise de 1980 : elle est devenue politiquement insignifiante et moralement anesthésiée. Ses dirigeants ont, en outre, perdu tout sens de la dignité. Ne nous étonnons donc pas si un petit politicard comme Erdan peut se permettre de traiter des citoyens européens engagés et armés uniquement de principes et de valeurs comme des petits criminels. Il sait qu'il ne risque aucunes représailles.** (NDLR : souligné par nous).

15 janvier 2018 - Voir: <http://www.ujfp.org/spip.php?article6127>

## ISRAËL DONNE SON ACCORD POUR UN PROJET ANTI-BDS DE 72 MILLIONS DE DOLLARS

**Financée par le gouvernement et par des donateurs juifs, la nouvelle organisation supervisera la lutte contre le boycott via une diplomatie publique. Le gouvernement israélien a approuvé le plan allouant 72 millions de dollars pour lutter contre la campagne de boycott de l'Etat juif.**

**L**e plan, qui occasionnera le plus grand investissement financier d'Israël pour combattre spécifiquement la campagne Boycott, Désinvestissement et Sanctions, a été annoncé la semaine dernière au cabinet des ministres et approuvé par ordre exécutif après qu'aucun d'entre eux ne s'y soit opposé, rapporta le site *Ynet news*.

L'idée est d'établir une organisation à but non lucratif, dont le conseil d'administration sera composé d'élus du gouvernement et de donateurs étrangers, explique l'article. Le conseil d'administration supervisera la première grande "*infrastructure de la société civile au service de l'Etat d'Israël et de la communauté pro-israélienne dans la lutte contre la*

*dé légitimation d'Israël,*" explique la note transmise aux ministres.

Le budget de 75 millions de dollars viendra en partie du gouvernement et en partie de donateurs juifs et de communautés à l'étranger, explique l'article. Il ne dit pas quand la nouvelle organisation sera opérationnelle ou quand elle sera officiellement établie. Le financement initial de 36 millions de dollars proviendra du budget du ministère de la diplomatie publique de Gilad Erdan. Au moins 10 philanthropes juifs se sont engagés à donner au moins l'équivalent de cette somme, avec certains promettant de donner deux ou trois dollars pour chaque dollar ajouté par le gouvernement israélien au financement initial, explique l'article.

L'organisation, telle qu'imaginée par ses fondateurs, fonctionnerait au quotidien pour contrer les pressions exercées sur les artistes et les entreprises commerciales pour les dissuader de collaborer avec Israël. Mais elle passerait à la vitesse supérieure lors de périodes sensibles comme lors de combats, de vagues d'attentats terroristes, de votes anti Israël à des forums internationaux, explique le communiqué.

Les pistes d'actions de la nouvelle organisation comporteraient des campagnes publiques, du lobby, des visites de solidarité en Israël avec des "façonneurs d'opinion", la mise en place d'une nouvelle participation sur les réseaux sociaux et une collaboration avec des organisations pro Israël à travers le

monde en vue d'une action coordonnée, visant particulièrement l'Europe.

Alors qu'aujourd'hui de telles activités font officiellement partie des compétences du ministère des affaires étrangères, les privatiser permettrait une action plus rapide et plus souple sans les contraintes de la bureaucratie du gouvernement ni les restrictions légales sur les services tiers, qui exigent des appels d'offres quand ils sont menés par le gouvernement, explique le communiqué. La nouvelle organisation sera, cependant, soumise à examen par l'état.

*JTA & The Times of Israel | - 31 décembre 2017- Traduction LGr pour l'AURDIP  
Voir : <http://www.aurdip.fr/israel-donne-son-accord-pour-un.html>*

## **« Boycoter Israël est un droit », selon Amnesty**

### **Amnesty International réagit à la liste noire des vingt ONG interdites d'entrée en Israël.**

**Israël a érigé un nouveau mur à ses frontières. L'ennemi, en l'occurrence, ce sont vingt organisations réunies sur une liste noire (publiée le 7 janvier) ayant eu le tort de participer, de soutenir ou appelé à soutenir la campagne « Boycott désinvestissement sanctions » (BDS). A compter du 1er mars, leurs membres ne pourront plus mettre le pied en Israël ni dans les Territoires palestiniens occupés. L'organisation des droits de l'homme Amnesty International (AI) a vivement réagi à ce qu'elle considère comme « une nouvelle atteinte flagrante au droit et à la liberté d'expression et d'association des défenseurs des droits humains en Israël ».**

**L**a « liste noire BDS » concrétise une loi de mars 2017, interdisant l'entrée à toute personne associée au boycott des produits d'Israël. L'an passé, plusieurs personnalités en avaient fait les frais, dont le rapporteur spécial des Nations Unies, un membre d'AI ainsi que sept élus français. Le ministre des Affaires stratégiques, Gilad Erdan, s'était félicité alors « d'être passé de l'offensive à l'attaque » contre ceux qu'il accuse de vouloir « la destruction de l'Etat d'Israël en tant qu'Etat juif ».

#### **Concert de protestations**

Dans le concert de protestations qui ont suivi ce durcissement, Cécile Coudriou, vice-présidente d'Amnesty International France, a évoqué « une décision inique des autorités israéliennes » qui « cherchent manifestement à faire taire toutes les voix critiquant leur politique dans les Territoires occupés ». Nicolas Krameyer, responsable

du programme Libertés chez Amnesty France, confirme que « les restrictions aux défenseurs des droits humains et leur criminalisation vont crescendo en particulier depuis deux ans ».

AI n'a jamais appelé au boycott citoyen, précise-t-il, pas même contre l'Afrique du Sud de l'apartheid. Non qu'elle se l'interdit dans le futur, mais « c'est une arme à utiliser avec précaution », tempère-t-il. Elle est, selon lui, « légitime dans le cas de l'Etat d'Israël qui se livre à des violations généralisées des droits humains dans les Territoires occupés ».

#### **Droit à la liberté d'expression**

Pas d'appel au boycott, donc, mais rappel que ce mode d'action est légitime et protégé « en vertu du droit à la liberté d'expression ». Amnesty n'est pas la seule à le penser. En septembre 2016, la cheffe de la diplomatie européenne, Federica Mogherini, tout en se disant opposée au boycott d'Israël, avait déclaré que la campagne BDS se justifiait pour les mêmes raisons.

La « liste noire BDS » compte surtout des organisations européennes et étasuniennes. Trois organisations suisses, membres de la Coordination européenne des comités et associations pour la Palestine, sont indirectement concernées (*le Comité Urgence-Palestine, BDS-Suisse et Badil*), indique Tobia Schnebli, du CUP. Plus étonnant, une organisation juive (*Jewish Voice for peace*) ainsi que l'American Friends Service Committee (ou Quakers) font partie du lot. Considérée aujourd'hui comme ennemie d'Israël, la seconde recevait en 1947 le Prix Nobel de la paix pour son action en faveur des victimes du nazisme. « Nous avons soutenu le boycott de l'Afrique du Sud et nous avons fait de même pour les Palestiniens qui subissent tant de violations de leurs droits depuis des décennies », a répliqué Kerri Kennedy, son secrétaire générale pour les affaires internationales.

*Voir : <http://www.france-palestine.org/Boycotter-Israel-est-un-droit-selon-Amnesty?destination=imprimer>*

# Exclusion de Motorola

**Le géant danois des fonds de pension Sampension a officiellement exclu Motorola à cause de ses liens avec les colonies illégales d'Israël dans les Territoires palestiniens occupés (TPO).**

**S**ampension, fonds de pension du marché du travail danois de 290 milliards de couronnes danoises (39 milliards d'euros), l'a annoncé dans une liste d'exclusion, indiquant que la livraison par Motorola de produits aux colonies israéliennes est une violation des principes directeurs des Nations Unies sur le commerce et les droits humains.

Selon *ActionAid Denmark (Mellemfolkeligt Samvirke)*, qui a salué la nou-

velle, Sampension retire 15 millions de couronnes (environ 2 millions d'euros).

Motorola a des liens bien documentés à l'occupation militaire israélienne et à l'entreprise de colonisation, et on croit généralement qu'elle est une des compagnies contactées par le Bureau des droits humains des Nations Unies, dans le contexte du travail de ce dernier en vue de publier une base de données des entreprises complices de la colonisation.

Ce dernier développement suit l'exclusion par Sampension en octobre dernier de quatre compagnies — y compris deux banques israéliennes et la compagnie de télécommunications Bezeq — à cause de leurs liens avec les colonies israéliennes dans les TPO et de leur extraction des ressources naturelles des TPO. Les compagnies ont été exclues parce qu'elles violaient les lignes directrices de Sampension concernant les investissements dans les territoires occupés, et, particulièrement, « à cause du financement de colonies, et l'extraction de ressources naturelles et l'établissement d'infrastructures pour les télécommunications en territoire occupé ».

14 mars | *Middle East Monitor* | Traduction CG pour l'AURDIP  
<http://aurdip.fr/un-important-fonds-de-pension.html>

## BRÈVES

### Salah HAMOURI : le scandale continue

La prolongation pour quatre mois de la détention administrative de Salah Hamouri prononcée par Avigdor Lieberman, le ministre israélien de la Défense, a été connue dans la matinée du 26 février. Cette décision, parfaitement inacceptable, renvoie cruellement la France à ses responsabilités. Comment se fait-il, en l'absence de toute charge à son encontre, qu'il n'ait pas été possible d'obtenir au minimum sa libération au terme de six mois de détention arbitraire ? C'est qu'en réalité, malgré plusieurs déclarations officielles, le président de la République est resté dans une logique, par laquelle il s'interdit toute pression réelle sur Israël. On reste dans le « deux poids, deux mesures », de règle dès qu'il est question d'Israël. **Une fois de plus nous est apportée la preuve qu'une telle logique, conduite au nom de l'illusoire nécessité de maintenir le dialogue, ne fait que conforter la politique extrémiste des dirigeants israéliens. Avec pour résultat une humiliation pour la France.**

Communiqué de l'AFPS du 27 février 2018

### 8 mois de prison ferme pour Ahed TAMIMI ...



Ahed Tamimi passera 8 mois en prison. C'est le résultat d'un accord passé avec sa défense pour lui éviter une lourde peine. 8 mois pour cet enfant qui a donné une claque à un soldat de l'occupation israélienne, qui s'était introduit dans sa maison après l'avoir aspergée de gaz lacrymogène ...8 mois, c'est SEULEMENT un mois de moins que ce que passera le soldat franco-israélien Elor Azria qui avait achevé un Palestinien blessé qui gisait à même le sol. Cette information est destinée prioritairement à tous ceux qui prétendent qu'Israël est une démocratie.

**Ahed Tamimi est une héroïne palestinienne. Elle est parvenue à rendre dingues les Israéliens.**

Gideon Lévy, le 20 décembre 2017 sur *Haaretz*

### Boycotter les Palestiniens !

Sur « *Israeli TV Channel 2* », le ministre israélien de la défense Avigdor Lieberman a appelé au boycott des "arabes israéliens" pour les punir des protestations émises contre le transfert de l'ambassade US à Jérusalem. « j'appelle tous les citoyens à ne plus entrer dans les boutiques de Wadi Ara, d'arrêter de faire du shopping à d'Um Al-Fahm. Il faut leur faire comprendre qu'ils ne sont pas désirés. Il faut les boycotter, leur place n'est pas ici mais à Ramallah ».

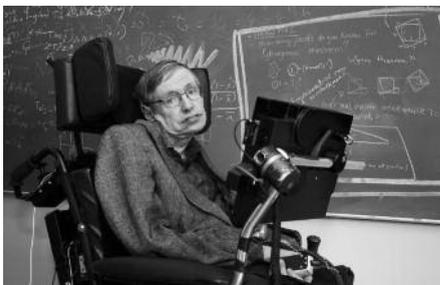
<http://imemc.org/article/lieberman-calls-for-boycott-on-arabs-in-israel/>

### Qui occupe vraiment qui ?

Par Thom McCann

"Les Palestiniens occupent la terre juive. Les Juifs sont les vrais peuples autochtones et les propriétaires de la terre d'Israël. Les anciens Philistins ont disparu depuis longtemps de la terre, et les Palestiniens actuels n'ont absolument aucun lien avec eux." Ce n'est pas de l'humour pour l'auteur !  
(29 décembre 2017)

Voir <http://malaassot.over-blog.com/2017/12/qui-occupe-vraiment-qui.html>



Stephen Hawking à son bureau du département de mathématiques appliquées et de physique théorique à l'Université de Cambridge en 2005 - Photo : Murdo Macleod

## Stephen HAWKING, le défenseur des droits des Palestiniens et des enfants syriens, s'est éteint

Le célèbre astrophysicien, décédé le 14 mars 2018, avait notamment appelé à respecter le choix des Palestiniens lors de l'élection du Hamas en 2006, soutenu le boycott universitaire d'Israël et critiqué l'intervention américaine en Irak. En janvier 2009, lors de l'offensive israélienne contre la bande de Gaza, durant laquelle plus d'un millier de Palestiniens ont été tués, Hawking avait déclaré sur Al Jazeera : « *Un peuple sous occupation continuera à résister par tous les moyens à sa disposition. Si Israël veut la paix, il devra parler au Hamas comme la Grande-Bretagne l'a fait avec l'IRA [Armée républicaine irlandaise].* »

« *Le Hamas a été élu démocratiquement par le peuple palestinien et ne peut être ignoré* », avait-il ajouté.

En 2013, Stephen Hawking s'est retiré d'une conférence sur l'avenir d'Israël à Jérusalem, déclarant qu'il avait décidé de « *respecter le boycott* » sur la base des conseils d'universitaires palestiniens. Le scientifique a dès lors fait l'objet de vives critiques de la part des partisans d'Israël et des autorités israéliennes. « *Jamais un scientifique de cette envergure n'a boycotté Israël* », avait ainsi déclaré le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères.

<http://www.france-palestine.org/Stephen-Hawking-le-defenseur-des-droits-des-Palestiniens-et-des-enfants-syriens>.

## Résolution de l'Assemblée générale sur le statut de Jérusalem

**L'Assemblée générale, Rappelant ses résolutions sur la question, notamment sa résolution 72/15 du 30 novembre 2017 sur Jérusalem,**

**R**appelant également les résolutions du Conseil de sécurité sur la question, notamment les résolutions 242 (1967) du 22 novembre 1967, 252 (1968) du 21 mai 1968, 267 (1969) du 3 juillet 1969, 298 (1971) du 25 septembre 1971, 338 (1973) du 22 octobre 1973, 446 (1979) du 22 mars 1979, 465 (1980) du 1er mars 1980, 476 (1980) du 30 juin 1980, 478 (1980) du 20 août 1980 et 2334 (2016) du 23 décembre 2016,

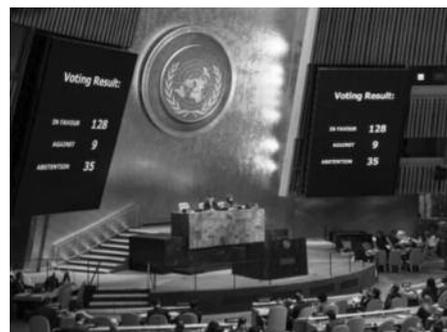
Guidée par les buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et rappelant notamment que l'acquisition de territoire par la force est inadmissible,

Gardant à l'esprit le statut de la Ville sainte de Jérusalem et en particulier le fait qu'il faut protéger et préserver les particularités spirituelles, religieuses et culturelles de la ville, comme le prévoient les résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies,

Soulignant que Jérusalem est une question qui relève du statut final et qui doit être réglée par la voie de la négociation, comme le prévoient les résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies,

**Déplorant au plus haut point les récentes décisions relatives au statut de Jérusalem,**

1. Affirme que toute décision ou action qui visent à modifier le caractère, le statut ou la composition démographique de la Ville sainte de Jérusalem n'ont aucun effet juridique, sont nulles et non avenues et doivent être rapportées en application des résolutions sur la question adoptées par le Conseil de sécurité, et, à cet égard, demande à tous les États de s'abstenir d'établir des missions diplomatiques dans la Ville sainte de Jérusalem, en application de la résolution 478 (1980) du Conseil ;
2. Exige que tous les États respectent les résolutions du Conseil de sécurité concernant la Ville sainte de Jérusalem et s'abstiennent de reconnaître les actions et les mesures qui y sont contraires ;
3. Appelle à nouveau à inverser les tendances négatives sur le terrain



Une photo de l'Assemblée générale de l'ONU

qui mettent en péril la solution des deux États et à intensifier et accélérer les efforts entrepris et l'appui apporté aux niveaux international et régional en vue de parvenir sans tarder à une paix globale, juste et durable au Moyen-Orient, sur la base des résolutions pertinentes des organes de l'Organisation des Nations Unies, du mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, de l'Initiative de paix arabe et de la Feuille de route du Quatuor, et de mettre fin à l'occupation israélienne qui a commencé en 1967 ;

4. Décide d'ajourner à titre provisoire la dixième session extraordinaire d'urgence et d'autoriser le Président de l'Assemblée générale à sa session la plus récente à la rouvrir à la demande des États Membres.

Voir : <http://www.voltairenet.org/article199123.html>

# CONFLIT ISRAËLO-PALESTINIEN :

## les belles paroles de l'Union européenne

Par Kamel HAWWASH (1)

**S**i l'UE veut être prise au sérieux comme intermédiaire en faveur de la paix, elle doit prendre des décisions dérangeantes pour faire pression sur Israël, tout comme l'ont fait les États-Unis contre les Palestiniens... Ces dernières semaines ont beaucoup évolué quant aux perspectives, ou plutôt l'absence de perspectives, pour la paix entre Israël et la Palestine. (...)

### Réitération d'une position de longue durée

Le principal changement serait que l'AP rechercherait un sponsor alternatif aux États-Unis pour de futures négociations de paix. L'Autorité palestinienne a d'abord envisagé que le principal organe chargé de remplacer les États-Unis

*tinentes du Conseil de sécurité des Nations unies.* » La cheffe de la diplomatie européenne a également réaffirmé l'opposition de l'UE aux « *activités de peuplement, que nous considérons comme illégales aux termes du droit international* ». Elle a rappelé à Abbas que l'UE a « *déjà beaucoup investi dans le projet de construction d'un État palestinien* » et a promis que le soutien financier de l'UE se poursuivrait, « *y compris en faveur de l'UNRWA* ». (...)

Dans une annonce ultérieure, Federica Mogherini a promis que l'UE verserait aux Palestiniens une contribution supplémentaire de 42,5 millions d'euros suite à la décision de Donald Trump de réduire son

aide, dont 14,9 millions d'euros pour « *préserver le caractère palestinien de Jérusalem-Est* ». Sur le plan politique, Mogherini a déclaré aux journalistes bruxellois que tout cadre de négociations doit impliquer « *tous les partenaires* ». Elle a ainsi envoyé un message fort : les États-Unis ne sauraient en être exclus : « *Jamais sans les États-Unis, jamais avec les seuls États-Unis* ». (...)

Neuf États européens, dont la Suède, reconnaissent déjà la Palestine comme un État et il semble que la Slovaquie pourrait être le prochain – mais l'UE dans son ensemble n'a donné aucun signe qu'elle pourrait faire de même. L'UE continue de soutenir les universités israéliennes par le biais de son programme de recherche Horizon 2020, mais elle fait un distinguo entre les institutions situées de part et d'autre de la Ligne verte. Elle pense

que les colonies de peuplement israéliennes sont illégales en vertu du droit international, sans assortir sa position de mesures correspondantes.

Il a fallu de nombreuses années à l'UE pour en arriver seulement à décider que les marchandises provenant des colonies illégales devaient être étiquetées comme telles. Pour contrer la reconnaissance par Trump de Jérusalem comme capitale d'Israël, l'UE aurait pu exiger l'interdiction des marchandises importées des colonies et obliger entreprises et banques à cesser toute activité contribuant à leur survie grâce au commerce. Or, elle ne donne aucun signe en ce sens. (NDLR : souligné par nous)

### Action douce contre action dure

L'UE pourrait interdire de vendre à Israël des armes, car elles pourraient servir à enraciner l'occupation par la force et à attaquer Gaza. Il est un fait que l'UE dispose des outils nécessaires pour traduire ses paroles en actes, mais elle a jusqu'à présent hésité à les utiliser. Sa politique peut être considérée comme une action douce. (...)

**Si l'UE veut être prise au sérieux comme intermédiaire en faveur de la paix, elle doit prendre des décisions dérangeantes pour faire pression sur Israël – des initiatives d'une ampleur égale à la reconnaissance par l'Amérique de Jérusalem comme capitale d'Israël. L'UE va-t-elle enfin joindre le geste à la parole ou continuer de discourir ?** (NDLR : souligné par nous)

(1) Kamel Hawwash est un professeur britannique-palestinien d'ingénierie à l'Université de Birmingham et un militant de longue date pour la justice, en particulier pour le peuple palestinien. Il est vice-président du British Palestinian Policy Council (BPPC) et membre du Comité exécutif de la Campagne de solidarité avec la Palestine (PSC).

Traduit de l'anglais (original) par Dominique Macabies. Article traduit complet sur : <http://www.france-palestine.org/Conflit-israelo-palestinien-les-belles-paroles-de-l-Union-europeenne?destination=imprimer>



Photo Federica Mogherini, haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, accueille le Premier ministre palestinien Rami Hamdallah au siège de l'UE à Bruxelles le 31 janvier 2018 (AFP)

serait l'Union européenne (UE). Peu après son discours à Ramallah, Abbas s'est rendu à Bruxelles pour rencontrer Federica Mogherini, la haute représentante de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.

Ce qu'il a entendu fut une réaffirmation de la position de longue date de l'UE. Federica Mogherini a déclaré : « *Je tiens tout d'abord à rassurer le président Abbas et sa délégation quant à l'engagement ferme de l'Union européenne en faveur de la solution à deux États, avec Jérusalem comme capitale commune aux deux... fondée sur les accords d'Oslo et le consensus international incarné dans les résolutions per-*

## Luc de RYKE n'est plus !

Luc est brusquement décédé le 18 janvier dernier, à l'âge de 84 ans, d'une rupture de l'aorte.

Ce journaliste belge était très connu dans son pays. L'une des principales figures du 20 h à la RTB, où il a présenté le journal pendant des années, avant d'être député européen de 1979 à 1988. Par la suite, il a repris ses activités de journaliste, soit à la radio, soit dans divers journaux en Belgique ou en France, où il était aussi bien connu, surtout pour son militantisme en faveur des Palestiniens. Cela lui avait d'ailleurs valu des ennuis avec la direction du Parti réformateur libéral belge, auquel il appartenait.

Voici quelques années, il accepta de devenir l'un des parrains de notre CVPR PO, en même temps que sa compagne Françoise Germain-Robin. Chaque fois qu'ils le pouvaient, tous deux assistaient à nos colloques. Luc y prit souvent la parole. Françoise était même intervenue à l'un de ceux-ci.

A celle-ci, ainsi qu'à ses enfants Gilles et Benoit, je tiens à adresser, personnellement en tant que président, et au nom de tous les membres du CVPR PO, nos très sincères condoléances et l'assurance de notre vieille amitié en ces durs moments.



Me Maurice Buttin

## LE COURRIER DES LECTEURS

Ce Courrier du CVPR, la qualité des articles, à diffuser sans modération, est toujours une bonne référence d'une situation qui dure, dévoyée, instrumentalisée, consciemment "ignorée" et qui me fait souvent penser à ce que disait Einstein : *"Le monde est dangereux à vivre non pas tant à cause de ceux qui font du mal, mais à cause de ceux qui regardent et laissent faire"*.

**Hayat Busta - Nantes**

Je me réabonne à votre excellente revue, qui donne une information réelle sur la situation en Palestine et Israël.

**François Ruch - Mulhouse**

Je profite de ce message pour vous complimenter pour la qualité de vos travaux, que je trouve passionnants. Je lis toujours avec beaucoup d'intérêt vos publications.

**HX Hofbauer**

Je viens de parcourir le dernier numéro du courrier de CVPR. Extrêmement intéressant, car il y a une volonté pédagogique évidente à travers tous les articles qui, à mon sens, d'une part permettent de comprendre pour celles et ceux qui s'interrogent sur le développement des événements en Palestine, et, d'autre part, pour les autres mieux au fait de la situation actuelle, d'approfondir notre connaissance des enjeux géopolitiques, stratégiques et surtout humains dans cette région explosive. J'en profite pour remercier toute l'équipe qui a organisé le colloque *"Le déni de la Palestine"*. Enormément d'informations et d'analyses

approfondies et subtiles permettant d'ouvrir sur des questionnements divers avec, bien sûr, des questions sans réponses, pour le moment ?

**Roger Champ -**

*Fontaine-Saint-Martin 69270*

Bien reçu le bulletin du CVPR. Merci. Le dossier sur la Palestine est très instructif. Il y a seulement un aspect de la situation qui n'apparaît pas clairement. La décision des impérialistes américains est liée à leur volonté de dominer la région pour assurer son emprise en isolant ses concurrents impérialistes sur les richesses énergétiques et les routes de leur transport dans cette région du monde qu'est le Moyen Orient. Cet aspect apparaît dans la présentation d'une carte qui situe les puits de pétrole et de gaz de la région. Mais malgré cette remarque c'est un excellent dossier. Israël aux mains des fascistes sionistes accomplit la besogne de ses maîtres les impérialistes américains. Le sionisme avait hier l'appui des impérialistes britanniques, aujourd'hui ce sont les USA et leurs alliés européens qui se limitent à des regrets pour les "critiquer" timidement. Nethanyahou est reçu par Macron et l'UE qui sont attentifs à ces paroles et ne le désapprouvent pas. Quant à nos dirigeants au pays ils se contentent d'une déclaration. Il fut un temps où l'Algérie quand les impérialistes dépassaient la ligne rouge, ses dirigeants prenaient de mesures de rétorsion. Que de reculs qui ne pourront être surmontés que par les peuples avec leur prise de conscience de la gravité de la situation au Moyen-Orient.

Merci de l'attention que vous avez portée à mon dernier livre, et de sa présentation dans votre journal si riche d'idées et de plumes.

Je suis heureux d'y retrouver aujourd'hui Hind Khoury, et d'autres auteurs talentueux.

Je ne manque pas de faire la promotion de ces très bonnes feuilles.

**Christophe Oberlin**

Le *"Courrier du CVPR"* est très bien fait, mais qu'il est difficile de le faire lire, même par les plus proches !

**Odile Lantz - Paris**

J'ai bien reçu le n° 67. Je suis heureux d'avoir pu contribuer, fût-ce modestement, à cette belle publication, si riche en information et si bien présentée. Les articles de George Corm et Christophe Ayad élargissent, fort heureusement, les perspectives en situant la question palestinienne dans le cadre général du Proche Orient. Ceci étant, je dois néanmoins dire que, tout en étant pleinement d'accord sur l'ensemble de l'édito, je suis quelque peu gêné par les § 2 et 3 (les 9 lignes commençant par *"De tous temps ..."* et se terminant par *"... musulmans et chrétiens"*). Plus particulièrement par la phrase : *"Après la destruction de Jérusalem en 70 par Titus et après la répression de la dernière révolte juive par Hadrien en l'an 132, il reste très peu de juifs en Palestine"*. Cette assertion me semble diamétralement opposée à la démonstration magistralement faite par Shlomo Sand selon laquelle il n'y

a aucun indice d'un exode massif de la population de la Palestine à la suite des révoltes juives de 70 et 135 APJC. Au contraire ( je cite) "A l'exception des prisonniers réduits en esclavage, les habitants de la Judée continuèrent à vivre sur leurs terres, même après la destruction du second Temple" (...) "une partie d'entre eux se convertit au christianisme au IVe siècle, tandis que la majorité se rallia à l'Islam lors de la conquête arabe au VIIe siècle".

Or ta formule me paraît en rester - involontairement sans doute - au mythe de la "Terre sans peuple pour un peuple sans terre", décidément difficile à éradiquer !

Il se trouve que j'ai été amené à approfondir la question pendant les dernières vacances d'été, le hasard m'ayant mis entre les mains un magazine, récemment lancé, sous le titre de "Diplomatie" et dont le n° de Juin-Juillet, consacré à Israël, contenait un article d'un démographe du nom de Gérard-François Dumont, intitulé "Israël, le paramètre démographique au coeur des évolutions géopolitiques". Son introduction comportait le passage suivant, qui vaut la peine d'être cité intégralement : "Pendant près de deux millénaires, aucune société politique, autonome ou dominée par une puissance régionale avec une population majoritairement juive n'existe plus dans la Palestine géographique. En effet, les Juifs ont été chassés, notamment (?) lors de la prise de Jérusalem par les Romains en 70. La Palestine ne compte donc quasiment plus (???) de Juifs, puis voit arriver (!!!) un peuplement arabe à compter de la prise de Jérusalem par les armées musulmanes en 638". Comme si, de 70/135 à 638 il ne s'était rien passé ! Ce n'est évidemment pas sérieux .

**Lucien Champenois -**  
Sèvres 92310

*NDLD : Je ne suis pas sûr que la démonstration de Schlomo Sand soit l'exacte vérité, sauf en ce qui concerne les conversions. Et, quoi qu'il en soit les chiffres que je donne pour l'année 1918 sont ceux approximativement de tous les ouvrages. Il faut "éradiquer le mythe de la "terre sans peuple pour un peuple sans terre" ? Mais notre correspondant sait très bien que c'est la grande thèse des sionistes pour justifier l'occupation de la Palestine du mandat, et dans sa totalité. Pas de place pour Etat palestinien. "Déni de Palestine ". Et dehors ces "occupants" de leur terre" !!!*

*Et ce correspondant a-t-il bien lu la fin de mon édito ? "Mais aussi d'expulser 700 000 Palestiniens, en application du vieux slogan : "Une terre sans peuple pour un peuple sans terre". C'est la NAKBA".*

J'ai bien lu l'essentiel de ce numéro. Ma critique porte sur la reproduction de l'extrait du discours du traître Anouar Sattat à la cause palestinienne, devant la knesset d'Israël, dont le contenu prétendument vrai et juste a été en contradiction avec les actes politiques de la diplomatie égyptienne durant son règne qui tourna le dos au front de la fermeté et de la résistance dont faisait partie l'Algérie. Donc, on ne peut prétendre aujourd'hui dénoncer la dangereuse alliance des USA et Israël avec l'Arabie Saoudite(dans ce numéro du Courrier du CVPR-PO) alors que celle de l'Egypte rentre dans le même cas : la sainte alliance entre l'impérialisme, le sionisme et la réaction dans la région du Proche et Moyen Orient. Je ne veux pas parler pour le moment de la caducité des accords d'Oslo et de la ligne opportuniste de Mahmoud Abbas.

#### **Boumedienne Lechlech**

*NDLD : Il était important, à notre avis, de rappeler le texte prémonitoire du président Anwar Sadat, oublié et par les Israéliens et par les Occidentaux. Il n'était pas question pour autant d'apprécier sa politique générale en ce qui concerne la Palestine. Quant au "front de la fermeté et de la résistance" des frères arabes - y compris des Algériens - j'aimerais bien savoir ce qu'il a fait pour défendre la cause palestinienne en-dehors de communiqués ou de discours ?*

#### **CVPR-PO: Association 1901, fondée par Béréa Adli-Bloch**

Président d'Honneur

**Professeur Jacques Milliez.**

Président : **Me Maurice Buttin.**

Vices Présidents :

**Francis Blanchet, Pierre Lafrance**

Secrétaire générale :

**Hasna Abid.**

Trésorier :

**Henri Marchal**

Directeur de la publication :

**Maurice Buttin**

Rédacteur en chef :

**Francis Blanchet**

Secrétariat :

**54, rue des Entrepreneurs,  
75015 PARIS**

**CCP 41 675 48 J La Source.**

**Courriel : maurice.buttin@orange.fr**

Cher Maurice,

Dans notre bulletin mensuel, nous vous mettons au courant des récentes violations des droits de l'homme commises par Israël dans les Territoires occupés, des abus qui font partie intégrante de l'occupation. Cette fois, nous voulons partager avec vous un problème que nous n'avons pas abordé auparavant.

Au fil des ans, B'Tselem a rarement traité de questions environnementales. Dans le même temps, les organisations environnementales israéliennes n'abordent généralement pas la situation dans les territoires occupés. Cette division est artificielle. Comme nous le montrons clairement dans notre nouveau rapport, *Made in Israel : Exploiter la terre palestinienne pour le traitement des déchets israéliens*, publié en décembre 2017, les deux questions sont inextricablement liées.

Le rapport révèle comment Israël a construit au moins 15 installations de traitement des déchets en Cisjordanie, dont six traitent des déchets dangereux. Ces usines traitent une partie importante des déchets générés à l'intérieur d'Israël, y compris les boues d'épuration, les déchets médicaux infectieux, les huiles et les solvants usés, les métaux, les piles usagées et les sous-produits de l'industrie électronique.

Israël abuse de son statut de puissance occupante afin de détourner les risques environnementaux et sanitaires associés au traitement des déchets. Il éloigne les risques de ses propres citoyens et les transfère aux Palestiniens, qui n'ont jamais été parties à cette décision et, étant donné qu'ils n'ont aucun droit politique, sont totalement incapables de l'influencer.

Israël, d'une part, se vante de traiter les déchets conformément aux normes internationales (...) - vu qu'il considère le traitement des déchets en Cisjordanie comme s'il était effectué sur son propre territoire. D'un autre côté, il profite du fait que la Cisjordanie ne fait pas, en fait, partie de son territoire, ce qui lui permet d'appliquer des réglementations environnementales moins strictes que celles imposées en Israël pour protéger ses propres citoyens.

**Le traitement des déchets est simplement une facette de plus de la politique douloureusement familière qu'Israël pratique depuis plus de cinquante ans, exploitant la Cisjordanie pour ses seuls besoins, tout en ignorant les millions de Palestiniens qui y vivent.** (NDLR : souligné par nous)

Cordialement,

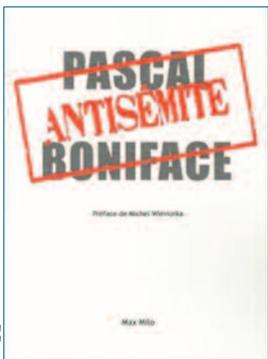
**Adam Aloni - B'Tselem chercheur, auteur du rapport**



## ANTISIONISME = ANTISÉMITISME ? RÉPONSE À EMMANUEL MACRON, 2018

**Dominique VIDAL,**

Le 16 juillet 2017, Emmanuel Macron s'apprête à terminer son discours lors de la commémoration du 75e anniversaire de la rafle du Vél' d'hiv'. Et soudain, se tournant vers Benyamin Netanyahu, qu'il a appelé « cher Bibi », il lance : « Nous ne céderons rien à l'antisionisme, car il est la forme réinventée de l'antisémitisme. » Jamais un chef de l'État n'avait commis une telle erreur historique doublée d'une telle faute politique. Voilà ce que ce livre entend démontrer, sur un mode non polémique et pédagogique en traitant successivement de l'histoire du sionisme, de la diversité de l'antisionisme, de l'antisémitisme hier et aujourd'hui, enfin de la politique proche-orientale de la France.



## ANTISÉMITES, 2018

**Pascal BONIFACE, 2018**

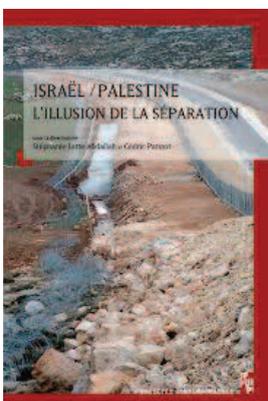
Un intellectuel accusé d'antisémitisme sans qu'il n'ait jamais prononcé ou écrit une phrase pouvant justifier cette accusation. Un centre de recherches dont les travaux font autorité sur le plan national et international, qui a risqué de disparaître parce que son directeur a critiqué un gouvernement étranger. Comment des hommes politiques de premier plan qui le soutenaient l'ont accusé publiquement sous la pression des lobbies. Qu'une telle affaire se déroule en France paraît incroyable ; elle est pourtant réelle. Pascal Boniface, dans un récit autobiographique précis et enlevé, en tire des conclusions sur l'importation du conflit israélo-palestinien en France et ses conséquences sociétales, ainsi que la réalité du communautarisme.



## S'ILS SE TAISENT, LES PIERRES CRIERONT... TROIS MOIS EN PALESTINE AU SERVICE DE LA PAIX

**Laurent et Corinne MÉNER**

Au printemps 2016 Corinne et Laurent Méner passent trois mois dans les Territoires occupés de Palestine à l'appel des Églises chrétiennes de ce pays. Dès lors, en relation avec les organisations palestiniennes et israéliennes militant pour une paix juste, ils accompagnent les habitants de cette terre, chrétiens et musulmans, dans leur vie quotidienne soumise à l'occupation militaire et aux exactions de colons israéliens : contrôles incessants, humiliations, démolitions punitives, appropriations de terres. Ces actions sont menées en relation avec les organisations palestiniennes et israéliennes qui militent pour une paix juste, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux, et les Nations Unies. Placés au cœur de la tragédie palestinienne ils témoignent de ce qu'ils ont vu et vécu, autour d'Hébron, de Jérusalem et en Samarie, à travers vingt-cinq scènes de la vie quotidienne. Un témoignage original.



## ISRAËL/PALESTINE, L'ILLUSION DE LA SÉPARATION

**Stéphanie LATTE ABDALLAH, Cédric PARIZOT, 2017**

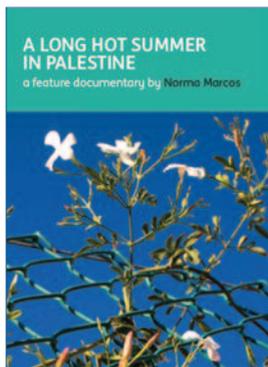
Cet ouvrage propose une approche originale de la politique de séparation mise en œuvre par Israël en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Si la construction du Mur, lancée en 2002, a parfois été envisagée comme la création d'une frontière, la poursuite de la colonisation et les redéploiements de l'armée des deux côtés du Mur ont au contraire renforcé l'imbrication des espaces israéliens et palestiniens en Cisjordanie. Cette politique n'a donc pas créé de frontière, dans le sens classique de la frontière-ligne de l'État moderne, et n'a pas séparé deux territoires : elle a dissocié les mouvements des populations palestiniennes et israéliennes, et profondément transformé leurs relations et interactions. A travers quinze enquêtes de terrain conduites par des historiens, des anthropologues, des géographes, des politistes et des sociologues, ce livre décrypte le régime d'occupation israélien et les frontières, à partir de la façon dont elles fonctionnent, en organisant des flux de circulation. Décloisonnant les champs des études israéliennes et palestiniennes, il propose une perspective intermédiaire entre une approche institutionnelle et un regard anthropologique portant sur le vécu des Palestiniens, sur leurs adaptations et détournements des mécanismes de contrôles. L'élargissement de l'analyse aux expériences des Palestiniens du Sud Liban, des Libanais de Galilée, et des migrants venus d'Afrique et d'Asie montre la dimension globale du régime d'occupation israélien actuel.

**LIVRES EN ANGLAIS :** *Norman Finkelstein, Gaza: An Inquest into Its Martyrdom, 2018 et Sunaina Maira, Boycott! The Academy and Justice for Palestine, 2017*

## UN LONG ÉTÉ BRÛLANT EN PALESTINE

Norma MARCOS, 2018

Norma Marcos présente son film ainsi : il raconte la guerre de l'été 2014 à Gaza, vue depuis la Cisjordanie. Je tournais un film sur ma nièce Yara, sur les femmes et la vie quotidienne en Palestine. « *J'ai 16 ans et j'ai déjà vécu trois guerres* », a dit Farah Baker, une jeune fille palestinienne dans un tweet après le bombardement de sa maison à Gaza. Affligée par son tweet, je savais que mon film allait prendre une autre direction. J'ai pris alors ma caméra et ai commencé à rencontrer des Palestiniens. Dans mon film, on découvre à travers, un artiste, un boulanger, une paysanne, un fleuriste, un banquier ou encore une pilote automobile, comment ces personnes sont touchées par ce conflit dans leur vie quotidienne, leur solidarité envers Gaza tout en tentant de construire leur société malgré l'occupation et l'oppression.

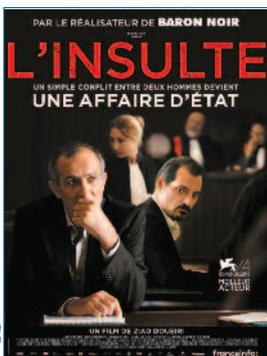


DR

## L'INSULTE

Pascal BONIFACE, 2018

Un intellectuel accusé d'antisémitisme sans qu'il n'ait jamais prononcé ou écrit une phrase pouvant justifier cette accusation. Un centre de recherches dont les travaux font autorité sur le plan national et international, qui a risqué de disparaître parce que son directeur a critiqué un gouvernement étranger. Comment des hommes politiques de premier plan qui le soutenaient l'ont accusé publiquement sous la pression des lobbies. Qu'une telle affaire se déroule en France paraît incroyable ; elle est pourtant réelle. Pascal Boniface, dans un récit autobiographique précis et enlevé, en tire des conclusions sur l'importation du conflit israélo-palestinien en France et ses conséquences sociétales, ainsi que la réalité du communautarisme.

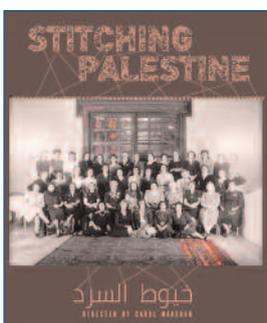


DR

## LA PALESTINE, DE FIL EN AIGUILLE

Carol MANSOUR

Douze femmes palestiniennes parlent de leur vie en diaspora, de leurs souvenirs, de leurs vies et de leur identité ; tous reliés par le fil durable de la broderie. Des femmes résilientes, déterminées et articulées, venant de milieux différents, rassemblent l'histoire de leur patrie, leur dépossession et leur détermination inébranlable que la justice prévaudra. L'individu se faufile dans le collectif, tout en restant distinctement personnel, représentant une terre dont la position était fixée sur la carte du monde, et qui est maintenant brodée sur son visage.



DR

## SPEED SISTERS

Amber FARES, 2015

Les Speed Sisters sont la première équipe de course de voitures, entièrement féminine, au Moyen-Orient. Elles défont la chronique et font tourner les têtes sur des pistes de course improvisées en Cisjordanie. Ces cinq femmes se sont très vite frayé un chemin sur la scène des courses de rue, un monde sans concession, dominé par les hommes. Tissant des liens entre elles, aussi bien sur qu'en dehors des pistes, les Speed Sisters vous emporteront dans un surprenant voyage dans le monde de la course automobile, pour aller plus loin et plus vite qu'aucun n'aurait imaginé.



DR

Le CVPR PO a besoin de votre soutien financier. Les adhésions (15 euros pour les étudiants et chômeurs, 50 euros cotisation simple, 80 euros cotisation pour un couple) sont nécessaires à la poursuite de notre action. Les dons sont évidemment les bienvenus.

Dons ou adhésions par chèque à l'ordre du CVPR PO à adresser à  
Me Maurice Buttin, 54 rue des Entrepreneurs - 75015 Paris